

PROJET FertigHy

UNITÉ DE PRODUCTION D'ENGRAIS BAS-CARBONE
À LANGUEVOISIN-QUIQUERY (80)
ET SON RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE



RÉUNION PUBLIQUE DE PROXIMITÉ

2 décembre 2025

Dans le cadre de la concertation continue sur le projet FertigHy, une réunion publique s'est tenue le mardi 2 décembre 2025, à la salle des fêtes de la mairie de Hombleux. Elle a réuni environ 80 participants.

Intervenants :

- **Axel DE BIENASSIS**, directeur du développement, FertigHy
- **Thomas HABAS**, chef de projet, FertigHy
- **Guillaume GUEDON**, ingénieur hydrogéologue, TAUW France
- **Bastien VANMACKELBERG**, chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France
- **Jean Raymond WATTIEZ**, garant de la concertation, CNDP
- **Mathieu DAVID**, 2concert (animateur)
- **Sacha DIAS**, 2concert (animateur)

Mathieu David, animateur

Bienvenue à tous pour cette nouvelle réunion d'information sur le projet FertigHy de Languevoisin-Quickey. Je remercie M. le maire pour la mise à disposition de la salle de ce soir. Je vous remercie tous pour votre présence nombreuse parmi nous.

On va vous faire un rappel rapide de la présentation du projet. Je pense que la plupart d'entre vous ont déjà assisté aux précédentes réunions ou alors ont entendu parler du projet. Donc je laisserai les équipes FertigHy être relativement brèves sur le projet. L'idée ensuite c'est de vous en dire plus sur où est-ce qu'en est le projet, où est-ce qu'en sont les études, où est-ce qu'en est le projet par rapport à la démarche d'instruction qui est en cours, la démarche de demande d'autorisation. Ensuite, on passera à un temps d'échange. L'idée, c'est qu'on aille au temps d'échange assez rapidement pour vous laisser la parole, pour que vous puissiez poser toutes vos questions sur le projet. FertigHy essaiera d'y répondre ou y répondra avec les informations qui sont disponibles aujourd'hui. On va faire une présentation plus brève que d'habitude pour ceux qui étaient déjà là. L'idée, comme je disais, c'est que vous puissiez poser toutes vos questions. Thomas Habas, je vais tout de suite vous laisser la parole pour une présentation du projet... Oui ? M. Wattiez, je vous passe le micro.

Jean Raymond Wattiez, garant

Oui, juste un petit mot d'accueil et de remerciement. Ça vient d'être dit, mais de voudrais, au nom de la CNDP, remercier M. le maire d'Hombleux pour la mise à disposition de cette salle. Vous remercier, vous toutes et vous tous, pour être venus si nombreux ce soir, comme à toutes les réunions qu'on a pu organiser.

Donc vous savez qu'on est ce soir dans le cadre de la concertation continue sur le projet FertigHy. C'est la deuxième réunion puisqu'on en a eu une première sous un format un petit peu différent à Nesle le 29 septembre. Et que s'est-il passé depuis le 29 septembre ? FertigHy et RTE ont adressé à la CNDP un petit dossier, beaucoup moins important que celui qui avait été adressé au moment de la concertation préalable. Ce dossier qui a été envoyé a été examiné à la plénière de la CNDP début novembre. C'était un dossier qui présentait les modalités de la concertation continue. Ces modalités ont été validées lors de la plénière de début novembre. Le président de la Commission nationale du débat public a envoyé un courrier aux représentants de FertigHy et de RTE pour leur donner quelques recommandations qui sont d'ailleurs sur le dossier de la concertation. Mais bon, pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion d'en prendre connaissance, je vous en donne juste les points essentiels.

Lors de la séance plénière du 5 novembre il a été constaté que les modalités proposées par FertigHy et RTE répondaient bien à la nécessité de maintenir l'information du public. Pour autant, il était rappelé l'importance de mettre l'accent sur quelques points que je vous rappelle, mais vous allez voir, ce ne sont pas des points qui sont nouveaux puisque vous les avez largement évoqués lors de la concertation préalable. Le premier point, c'est la consommation de l'eau de la nappe, sujet qui d'ailleurs sera largement vu ce soir. Deuxième sujet, c'était les risques industriels. Le troisième, c'est les retombées fiscales et les emplois. Et le quatrième point, c'était la qualité de l'insertion paysagère et environnementale de l'usine, sans oublier bien sûr la qualité paysagère du raccordement électrique. La CNDP disait également à FertigHy et RTE que les rencontres qui pourront être organisées dans le cadre de la concertation continue, comme celle de ce soir, devront avoir le même statut que les réunions publiques précédentes, c'est-à-dire être ouvertes à tout le monde. Pour autant, la CNDP validait le principe des rencontres de proximité destinées plus spécialement aux habitants, qui sont donc les communes proches du projet de Languevoisin-Quiquery. Et en accord avec FertigHy et RTE, et en accord aussi bien sûr avec les responsables municipaux concernés, on a décidé que le périmètre restreint était composé des communes de Hombleux, de Languevoisin, de Breuil et de Buverchy, plus Voyenne qui a été rajoutée. Donc en fait, cinq communes ont été concernées.

Il y a eu un effort qui a été fait pour la distribution toutes boîtes d'une invitation pour la réunion de ce soir, plus un relais qui a également été fait pour l'information, notamment dans le Journal de Ham. Donc je pense qu'en termes d'information, on a fait le maximum et je remercie vraiment les maîtres d'ouvrage, FertigHy et RTE pour les efforts qui ont été faits. Et puis à nouveau remercier les maires des communes que je viens de citer, qui auront accepté aussi de participer à la distribution. Voilà. Merci.

Mathieu David, animateur

Merci M. Wattiez. Je laisse maintenant la parole à FertigHy pour la présentation du projet, on l'a dit, en quelques slides rapidement.

Thomas Habas, chef de projet FertigHy

Merci Mathieu. Bonsoir à tous. Je suis Thomas Habas, chef de projet chez FertigHy, en charge du développement, avec Axel De Bienassis ici présent. Pour vous rappeler un petit peu les grandes lignes du projet, pourquoi on fait ce projet chez FertigHy ? À l'origine, suite à la crise ukrainienne en 2022 et le problème avec la Russie est venu d'un problème de disponibilité d'engrais, d'engrais azotés notamment en France et en Europe, et de très forte augmentation des prix. S'est jouée à cette occasion-là l'idée de travailler aussi sur la façon de produire de l'engrais de façon plus propre, de façon décarbonée, et donc contrairement à ce qui peut être fait notamment dans ces pays-là et aussi encore un peu en France, malheureusement avec des usines qui ferment, de production d'engrais à base de gaz, le projet FertigHy s'est engagé pour faire de l'engrais à partir d'électricité. Et donc de l'électricité décarbonée, issue du réseau français, majoritairement nucléaire et d'énergie renouvelable, pour aboutir à la production finalement d'un engrais dit bas-carbone.

Alors cet engrais qu'on souhaite produire sur cette usine, qui sera implanté, nous l'espérons, à Languevoisin-Quiquery, pourquoi nous avons choisi ce site ? Alors c'est un site qui va s'intégrer au sein d'une plateforme agri-logistique qui est présente à côté des silos de la coopérative Noriap. Pourquoi cet endroit ? Parce qu'il est au cœur d'un noeud, d'un réseau, à la fois du canal du Nord existent, du futur canal Seine-Nord Europe de l'autre côté de l'emplacement de l'usine, et également au sein d'un nœud électrique français qui permet d'assurer un raccordement électrique directement au niveau de l'usine. Parce que c'est une usine qui va nécessiter beaucoup d'électricité, donc qui va avoir un raccordement direct depuis la commune d'Hypercourt et qui va permettre d'acheminer un branchement de 225 000 volts directement sur le site de l'usine.

Pourquoi on a besoin d'électricité ? Parce qu'on va faire de l'électrolyse de l'eau. Donc on va utiliser de l'eau issue des réserves souterraines qu'on va transformer en hydrogène. Donc d'un côté on va séparer de l'oxygène, de l'autre côté de l'hydrogène. Et ensuite cet hydrogène va être couplé à de l'azote qu'on va capter dans l'air, on va épurer de l'air, l'azote il est présent naturellement dans l'air, qui va permettre de fabriquer de l'ammoniac et ensuite de l'acide nitrique.

C'est cet acide nitrique et cet ammoniac qui vont ensuite produire une solution d'ammonitrat qui va permettre de produire le CAN27, le nitrate d'ammonium calcaire. Pourquoi calcaire ? C'est parce qu'on va avoir besoin d'amener une roche calcaire, qui s'appelle la dolomie, qui va venir par la voie fluviale directement sur le site, et qui permet d'abaisser le contenu en azote de cet engrais et qui lui assure une bien meilleure stabilité, et aussi des propriétés d'utilisation au niveau de l'agronomie, pour les agriculteurs au final.

On peut passer juste à la slide suivante pour un peu évoquer les grands chiffres du projet :

- C'est un investissement conséquent de 1,3 milliard d'euros estimé à ce jour. On travaille encore pour affiner ce chiffre. Pourquoi c'est si coûteux ? Parce qu'il y a des équipements très coûteux au sein de l'usine, des électrolyseurs, qui ont un coût très important actuellement sur le marché, qui sont des pièces très technologiques et qui nécessitent des gros investissements. Et puis tout le montage de l'usine, que ce soit sur les parties plus chimiques également ;
- C'est un projet qui est prévu pour se développer en 3 ans de développement et en 3 ans de construction, qui nous permettrait d'ouvrir, une fois obtenu l'ensemble des autorisations, en 2030 ;

- une puissance d'électrolyseur installée de 200 MW, qui est une puissance très importante au sein des projets français de ce type ;
- qui va nous permettre d'atteindre une réduction d'émissions de gaz à effet de serre, si on se compare à une autre usine qui produit de l'engrais à partir de gaz. Eux vont utiliser du gaz, donc du méthane, du gaz fossile, pour récupérer l'hydrogène. Nous on ne va plus du tout utiliser ce type de gaz pour produire notre hydrogène, on va utiliser de l'électricité et de l'eau, comme je vous ai dit. Et donc on va permettre de diminuer d'un million de tonnes de CO2 par an. Alors, à titre de comparaison, c'est un quart des émissions d'une grande ville comme Paris. Donc c'est quand même une réduction très importante et significative pour la production d'engrais.
- En termes de production sur ce site-là, on sera à terme à 500 000 tonnes d'engrais produits par an.
- Et ça représente, au niveau des emplois créés au sein de cette usine, 250 emplois au sein de l'usine en fonctionnement 3-8. Et nous espérons faire appel au maximum dans la possibilité, aux personnes locales de la région. Et puis bien sûr, il faudra former des personnes et ensuite... éventuellement aussi faire venir d'autres personnes d'autres régions pour intégrer ce projet.

Voilà rapidement les grandes lignes de la présentation du projet. Je vais laisser Mathieu introduire la suite.

Mathieu David, animateur

Merci. Donc, mise en service, ça vient d'être dit, 2030. Aujourd'hui, vous voyez, on est en 2025. La plupart d'entre vous ont dû entendre parler de ce projet l'année dernière, lors de la phase de concertation préalable. Aujourd'hui, ça a été rappelé, on est en phase de concertation continue. Donc voilà, ce soir, ça nous paraissait important de vous réexpliquer où est-ce qu'on en est, où est-ce qu'en est l'avancée du projet, puisqu'en parallèle de cette démarche d'information et de concertation qui est menée depuis l'année dernière, il y a des études qui sont menées, la conception du projet se poursuit, et l'idée est d'aboutir à une autorisation environnementale avant la mise en service de l'usine. Donc c'est maintenant ça qu'on va vous rappeler avec une intervention de M. Vanmackelberg de la DREAL des Hauts-de-France. Si on peut passer à la slide suivante, voilà, pour vous rappeler la procédure d'instruction d'une installation ICPE, vous expliquer un peu toutes les étapes qu'il y a à franchir pour un projet comme celui-ci. Je vous laisse le micro si ça vous convient.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

Merci. Bonsoir à tous. Je sais que vous êtes venus pour prendre des informations sur FertigHy, ce sera la prérogative des représentants de la société. Moi, en ce qui me concerne, je représente l'État et je vais vous parler un petit peu des prérogatives de l'État dans le cadre d'un projet tel que celui-ci, c'est-à-dire le rôle de garant du respect des réglementations. Le projet FertigHy relève essentiellement de la réglementation liée aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les ICPE. Qu'est-ce que c'est qu'une ICPE ? Si on peut passer à la slide après, s'il vous plaît. Voilà, donc vous avez la définition qui est affichée à l'écran. Je ne vais pas vous faire le front de la relire en entier. Juste le début, donc une ICPE, c'est une installation qui peut présenter des dangers ou des inconvénients. Et c'est pour ça d'ailleurs, puisqu'elle peut générer des dangers ou des inconvénients, que ces installations sont réglementées, parce qu'elles font l'objet d'un encadrement pour pouvoir limiter, maîtriser au maximum ces dangers, ces inconvénients, ou en tout cas qu'ils soient acceptables avec l'environnement dans lequel ils se situent.

Donc derrière c'est une notion qui est assez vague, danger-inconvénient, vous l'avez vu, donc on retrouve vraiment tout un tas d'activités sur un département tel que le nôtre. On a beaucoup d'activités logistiques, donc beaucoup d'entrepôts. Un entrepôt c'est un endroit où on concentre beaucoup de marchandises qui présentent un caractère potentiellement combustible, donc là on est plutôt sur une notion de danger. Maîtrise du risque incendie. On a beaucoup d'éoliennes dans la Somme, vous n'êtes pas sans le savoir. Donc là on est plutôt sur des notions d'inconvénients, impact sur le paysage, sur la biodiversité, potentiellement du bruit. On est aussi une terre agricole, donc on a pas mal de silos, là c'est aussi une question plutôt de danger, gestion du risque d'explosion. Donc on a tout un tas d'activités par nature qui sont des ICPE. Et vous en fréquentez plein, sans le savoir, une station-service c'est une ICPE. La blanchisserie du coin de la rue, ça peut être une ICPE et on a des très grosses ICPE, par exemple les raffineries Total au port du Havre. Alors c'est pour ça qu'on a un spectre assez large et des niveaux d'enjeux qui sont différents évidemment en fonction des sites et de leur envergure. Et le législateur a prévu de classer les installations classées pour la protection de l'environnement en trois catégories selon leur niveau d'enjeu :

- Déclaration qui en fait le niveau qui va concerner l'immense majorité des installations classées, qui est le niveau, on va dire, le plus bas, avec un encadrement, on va dire un socle réglementaire qui s'applique à ces installations-là.
- On a le niveau d'enregistrement qui est un régime intermédiaire
- et le niveau d'autorisation qui en droit français est le niveau le plus exigeant. Donc le projet FertigHy relève du régime de l'autorisation. Donc ça c'est en droit français, l'autorisation c'est le niveau le plus élevé en matière d'enjeux et d'obligations qui sont afférentes.

On a par ailleurs deux directives européennes qui s'appliquent sur ce type de projet. Il y en a plus que deux, mais deux qui sont tout à fait dans le cadre des dangers et des inconvénients. Est-ce que vous en connaissez au moins une qui est très connue ? N'ayez pas peur, moi, j'ai tout mon temps... Monsieur ? Alors, Ajinomoto, ce n'est pas une directive européenne, c'est une entreprise sur le territoire d'à côté mais qui relève de la même directive dont on parle. Je suis sûr que vous en connaissez au moins une. Seveso, oui, monsieur, exactement. Donc on a deux directives européennes importantes. Directive Seveso, elle a trait à la notion de danger. Donc elle va concerner les entreprises qui produisent, qui manipulent ou qui stockent des quantités importantes de ce qu'on appelle des substances dangereuses. Donc qui peuvent être des substances inflammables, toxiques ou explosibles. Et sur ces entreprises-là, il y a des obligations renforcées en matière de gestion de la sécurité, l'objectif étant évidemment de réduire le risque qu'on appelle d'accidents majeurs, donc des accidents de grande ampleur, compte tenu des quantités de substances dangereuses qui sont utilisées au sein de ces installations.

La deuxième directive européenne qui est importante, elle va plutôt avoir attrait aux notions d'inconvénients, c'est la directive dite IED sur les émissions industrielles, qui là, en fait, est totalement déconnectée des notions de danger et qui va plutôt porter sur les entreprises qui ont des gros volumes d'activité, et qui présentent ce qu'on appelle des gros potentiels de rejet de polluants, que ce soit dans l'air, dans l'eau, etc., liés à leur volume d'activité. Et donc le projet FertigHy, on est sur un dossier d'autorisation Seveso seuil haut, et il relève également de la directive IED, puisque ça a été dit en introduction, on est sur un gros projet. Donc c'est un gros projet, mais qui n'est pas non plus, comment dire, exceptionnel. Je ne sais pas si en France quelqu'un a une idée du nombre de sites Seveso qu'on a sur le territoire national ? Il y en a deux à Nesle effectivement.

En France, on a 1 300 sites Seveso et on a 1 250 communautés de communes. Donc globalement, c'est un site Seveso par communauté de communes en moyenne sur notre territoire national. Ce qui fait

qu'effectivement, on n'en voit pas tous les jours des sites Seveso, mais ce n'est pas non plus... comment dire ?

(intervention du public hors micro)

Alors il n'y a pas de notion de quota, et souvent d'ailleurs ils sont en grappe, sur le port de Dunkerque, on a une petite « tripotée », c'est pas réparti de manière homogène sur le territoire, mais c'était pour illustrer un petit peu le nombre de sites qu'on peut avoir.

Alors, pour pouvoir être autorisé... pour pouvoir fonctionner, pour pouvoir démarrer un projet tel que FertigHy, doit obtenir ce qu'on appelle plusieurs autorisations. Il y a deux autorisations importantes. La première, c'est le permis de construire au titre de l'urbanisme. Et la deuxième, c'est l'autorisation environnementale qui va couvrir tous les aspects qui sont liés au code de l'environnement, c'est-à-dire l'autorisation d'exploiter, industrielle, mais va embarquer aussi les autorisations au titre de la loi sur l'eau, de la préservation de la biodiversité, essentiellement sur ce projet-là, mais l'autorisation environnementale peut embarquer d'autres enjeux qui ne sont pas concernés sur le site FertigHy, notamment défrichement, Natura 2000, etc.

Donc cette autorisation, il est nécessaire de l'obtenir avant de démarrer les travaux comme le permis de construire, et c'est une autorisation qui est instruite par les services de l'État puisque l'autorité qui a compétence pour délivrer les autorisations c'est le préfet donc représentant de l'État. Donc service de l'État en fait ça veut dire la DREAL qui est le service coordonnateur, donc si c'est un service coordonnateur c'est qu'il y a aussi d'autres services associés et notamment la DDTM que je salue au premier rang, c'est les seuls qui ont bien voulu, c'est le cordon sanitaire de l'État au premier rang, qui va notamment regarder de près les aspects qui sont relatifs aux impacts sur le milieu naturel, notamment ressource en eau, biodiversité.

Le rôle des services de l'État va être, à réception du dossier, d'aller instruire au fond le dossier, c'est-à-dire regarder dans le détail, l'éplucher. Mais il n'y a pas que les services de l'État qui ont vocation à regarder le dossier. La procédure prévoit tout un tas de consultations, d'organismes qui sont par nature indépendants du préfet. On peut citer l'Autorité environnementale qui va rendre un avis sur l'étude d'impact, l'Agence Régionale de Santé, la Commission Locale de l'Eau, il y a toutes les collectivités locales qui sont concernées par le projet, donc toutes celles qui seront incluses dans le périmètre d'enquête publique, que ce soit les communes, EPCI, et évidemment le public, puisqu'il y aura donc une enquête publique dans le cadre du projet, où le dossier sera mis à disposition de tout le monde, et chacun pourra faire ses observations, prendre rendez-vous avec le commissaire enquêteur, il y a un commissaire enquêteur indépendant qui sera nommé par le tribunal administratif et qui aura vocation à veiller au bon respect de la phase d'enquête publique. Et puis donc suite à tout ça, il y aura encore un comité, le Coderst, etc.

Mais en fin de procédure, sur la base de l'ensemble de ces avis, le préfet sera amené à rendre un avis qui peut être soit un refus d'autorisation, soit délivrer l'autorisation, assortie de toutes les prescriptions qui sont nécessaires pour assurer que le fonctionnement de l'entreprise respecte bien toutes ses obligations en matière de sécurité et d'environnement. Ça veut dire qu'elle peut être délivrée que déjà évidemment si le porteur de projet démontre qu'il sera en mesure de respecter l'ensemble des réglementations applicables à une usine de cette nature-là, et d'autre part que ces impacts sont acceptables. Et ça c'est vraiment une notion qui est locale. Il y a un projet qui peut être acceptable à un endroit mais qui ne l'est pas ailleurs. Des projets qui présentent des grands niveaux de risques évidemment en zone urbanisée c'est beaucoup plus compliqué. Des projets qui rejettent des grandes quantités de polluants dans les eaux, c'est

difficilement envisageable dans un ruisseau, ça l'est beaucoup plus sur des cours d'eau qui présentent des capacités de dilution. Donc là on est bien sur une question d'acceptabilité locale.

Alors pour pouvoir statuer, l'entreprise doit déposer un dossier d'autorisation environnementale. Donc c'est des dossiers qui sont "maousse costauds", qui présentent tout un tas de pièces exigées par la réglementation. Il y en a trois surtout qui sont importantes et je vais essayer rapidement de vous brosser les enjeux qu'il y a derrière. La première c'est l'étude d'impact. L'étude d'impact c'est vraiment une grosse pièce. Elle vise à décrire d'une part l'environnement tel qu'il est aujourd'hui, ça vous le connaissez, mais surtout toutes les perturbations qui seront introduites par le projet : comment le projet va impacter les ressources en eau, comment le projet va impacter la biodiversité, comment il va impacter le trafic routier, comment il va impacter l'acoustique, le bruit et surtout comment dès la conception le porteur de projet applique ce qu'on appelle la séquence "éviter réduire compenser" c'est à dire qu'il cherche à minimiser l'ensemble de ses impacts, qu'il a étudié des variantes et qu'il a retenu les scenarios, on va dire les options, qui visent à limiter au maximum les nuisances diverses.

Au sein de l'étude d'impact on a une étude des risques sanitaires. Donc là c'est vraiment un focus sur la santé humaine, la santé des riverains, que ce soit les salariés de Noriap qui seront les voisins ou les résidents des communes les plus proches. Donc là l'objet de l'étude de risques sanitaires c'est d'évaluer quelles sont les substances qui après tous les traitements, les épurations, etc. seront rejetées par l'entreprise essentiellement dans l'atmosphère ou potentiellement dans l'eau, comment seront exposés les riverains et bien sûr de démontrer qu'on a une absence de risque sanitaire sur les personnes voisines.

Et le dernier volet important, c'est l'étude de dangers. Je vais peut-être juste finir, Monsieur, puis je vous laisse...

Un participant

Non non non, moi je veux poser une question maintenant. Qui produit ces études ?

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

Alors, qui produit ces études, c'est le porteur de projet, donc en l'occurrence l'entreprise FertigHy, mais qui fait l'objet d'une instruction par les services de l'Etat. Il y a des méthodologies, d'ailleurs, à respecter.

Un participant

Oui d'accord mais enfin c'est la société qui produit les études.

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Pas tout à fait.

Une participante

C'est un cabinet d'études.

Un participant

Oui mais il est diligenté par la société elle-même.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

C'est la société qui fait une demande d'autorisation, donc évidemment qui a vocation à produire son dossier.

Un participant

Mais moi je vous parle des études... Étude d'impact, étude des risques sanitaires.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

Oui, je vous laisse peut-être...

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

On va y répondre, mais effectivement, dans le dossier, enfin le dossier d'études d'impact et d'études de danger, il est présenté par FertigHy aux services de l'État, mais c'est pas FertigHy qui le rédige. On fait appel notamment à des gens comme TAUW France, qui est représenté ici ce soir. Dans d'autres cas, c'est le bureau d'études Egis, qui est un bureau d'études très connu.

Un participant

Vous êtes le représentant du bureau d'études ?

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Je suis le représentant d'un des bureaux d'études qui a travaillé avec FertigHy.

Un participant

Et votre bureau d'études fait partie... (*inaudible*)

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

... Par le porteur du projet.

Mathieu David, animateur

On aura l'occasion d'y revenir...

Un participant

On peut déjà se poser des questions sur l'objectivité des études qui sont menées.

Un participant

Leur indépendance est directement liée à leur porte-monnaie, vous avez raison monsieur.

Une participante

Vous êtes prestataire de service.

(*brouhaha dans la salle*)

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

Alors, le dossier est élaboré par l'entreprise sous sa responsabilité. Elle fait l'objet d'une instruction indépendante par les services de l'État, et sur le volet santé notamment, d'un examen par l'Agence Régionale de Santé qui, elle, est en totale indépendance vis-à-vis de la société. Vous vous en doutez bien.

Un participant

Elle est indépendante au niveau de son porte-monnaie.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

L'ARS ? Elle est indépendante, tout court.

Mathieu David, animateur

Ce que je vous propose, c'est que... Monsieur Combault, ce que je vous propose c'est qu'on termine la présentation et puis on pourra faire un temps de questions réponses, il n'y a aucun problème.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin

La présentation, je pense que tout le monde la connaît.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme, DREAL

Très bien. Et le dernier point, c'était l'étude de dangers. L'étude de dangers vise à s'attacher plutôt aux situations de fonctionnement anormal, c'est-à-dire quels sont les potentiels de danger sur le site, quels sont les scénarios d'accidents qui peuvent intervenir, et pour les prévenir, pour à la fois limiter l'occurrence du risque ou le juguler en cas de problème, quelles sont les mesures qui sont à mettre en œuvre. Et évidemment, l'étude de dangers doit conclure sur l'acceptabilité du risque. L'acceptabilité, ce n'est pas ni FertigHy ni la DREAL qui le déterminent. C'est une notion qui est clairement définie par la réglementation et qui, on va dire, est un croisement entre la probabilité d'occurrence d'un accident et le nombre de personnes qui peuvent être potentiellement exposées. Donc voilà pour les principaux éléments, et c'est bien sur l'instruction de ces éléments-là que se fonde le projet de décision du préfet. Il faut avoir des feux verts sur chacun des aspects, c'est-à-dire qu'il faut démontrer que l'impact est acceptable pour l'environnement, qu'on n'a pas d'incidence sur la santé et que les risques sont maîtrisés pour pouvoir espérer obtenir une autorisation sinon c'est retour à l'envoyeur, merci de retravailler la copie et d'améliorer le projet.

Mathieu David, animateur

Merci pour ce rappel du cadre réglementaire ce que je propose maintenant c'est que FertigHy, en quelques mots, dise justement où est ce qu'il en est de l'avancée de ces différentes études, en termes de procédures et des échanges avec la DREAL et ensuite, on va faire ça bref, et puis ensuite on vous donnera la parole, et vous pourrez poser toutes les questions que vous souhaitez.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Bonsoir à tous, Axel De Bienassis, donc je travaille avec Thomas qui s'est présenté juste avant dans le développement du projet. Et rassurez-vous, le format voulu ce soir, c'est de vous laisser la parole. Donc on essaye d'être très bref et d'aller le plus vite possible. Je crois que c'est la dernière slide. Sachant qu'après, l'idée, c'est vraiment que vous puissiez librement poser toutes vos questions, quelles qu'elles soient, et on fera de notre mieux pour y répondre.

Simplement, juste pour terminer, où est-ce qu'on en est ? Pour certains d'entre vous ça fait un an maintenant qu'on a commencé à échanger. Vous connaissez bien le projet, effectivement. Nous, en parallèle de tout ce travail de concertation préalable, puis de concertation continue, la société a avancé dans le développement de son projet. Elle a avancé. Avancer, ça veut dire quoi pour nous ? Ça veut dire essentiellement faire travailler des bureaux d'études, à la fois sur la partie technique de conception de

l'usine, et ce travail de conception de l'usine permet d'alimenter en bonne partie les bureaux d'études qui eux travaillent sur l'impact, l'étude d'impact, qui a fait l'objet de la présentation de la DREAL juste avant. Étude d'impact et étude de danger. Parce qu'en fait pour alimenter une étude d'impact ou pour alimenter une étude de danger, on a besoin de savoir de quoi on parle. Si on va parler de l'ARS et des émissions et de l'impact sur la santé, il faut qu'on sache déjà, il faut qu'on ait déjà quand même conçu, ou qu'on soit allé suffisamment loin dans la conception de l'usine, pour savoir quels équipements vont émettre quel type de rejet dans l'atmosphère, en quelle quantité, et que ces quantités-là, finalement, alimentent les études d'impact. Donc l'étude d'impact, juste pour vous donner une vision générale, là encore, bien sûr, les bureaux d'études font leur travail de bureaux d'études, ils sont payés par le porteur de projet. Pour autant, le porteur de projet ne leur dit pas « vous faites ci ou ça ». Les bureaux d'études suivent un plan et des modalités et une procédure qui est normée, qui est finalement le plan typique, le plan réglementaire, avec tous les chapitres que doit comporter une étude d'impact.

Et donc les chapitres, comme vous pouvez le voir, sont en fait basés sur un grand principe qui est l'état initial, comment est le site aujourd'hui. Ça c'est bon, c'est le chapitre 2 principalement. Ensuite on présente le projet rapidement et on arrive au chapitre 5 et 6 qui va expliquer, par rapport à l'état initial, qu'est-ce qu'apporte le projet en phase de travaux, puis en phase d'opération. Par rapport à l'état zéro, on va dire, quel va être l'état avant-après. Après, le projet apporte ça. Et évidemment, dans ce chapitre-là, il faut également, comme l'a précisé le représentant de la DREAL, il faut préciser, en fonction de l'impact que mon projet apporte sur l'environnement, qu'est-ce que je fais pour que cet impact soit réduit, soit acceptable ? D'abord, pour l'éviter, si je peux éviter un impact. Deux, si je ne peux pas l'éviter complètement, comment est-ce que je peux le réduire ? Et 3, si je ne peux pas le réduire suffisamment, comment est-ce que je peux le compenser ? Dans cet ordre-là, éviter, réduire, compenser. C'est vraiment le travail qui va être mené lors de l'étude d'impact. En fonction de l'impact que je représente, qu'est-ce que je fais pour qu'il devienne acceptable ? Et finalement, c'est vraiment le cœur de l'étude d'impact. Il y a d'autres chapitres qui sont réglementaires, la compatibilité avec les documents, etc. Mais c'est vraiment ça qui va nous intéresser. Je crois qu'on en a fini Mathieu, non ?

Mathieu David, animateur

On peut passer aux questions avec la salle, effectivement...

Un intervenant

Et celle-ci ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Oui alors voilà, effectivement, dans chacun des chapitres que j'ai mentionnés, donc principalement l'état initial, les impacts en phase travaux et les impacts en phase d'opération, on va regarder ces différents sujets qui sont la qualité de l'air, l'ambiance acoustique, les activités économiques, la santé, etc. Vous les avez sous les yeux, je ne vais pas tous les lire. Et donc voilà, on suit, et là encore c'est un plan qui respecte une

réglementation, c'est pas le porteur de projet qui choisit de parler de ça, mais de passer sous silence un autre sujet. Tout ça doit être intégré, doit apparaître dans l'étude d'impact.

Et donc peut-être qu'à partir de là, l'idée de ce soir étant vraiment d'être là pour vous, à votre disposition, pour répondre à vos questions, nous vous invitons à finalement prendre la parole et on n'a pas de plan établi, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de plan, il n'y a plus de présentation formelle après ça, il y a ce que vous voudrez bien aborder comme sujet, sachant quand même que je précise, nous avons ce soir, une fois de plus, le représentant de TAUW france, qui est donc le bureau d'études qui a étudié la question de la ressource en eau pour le projet FertigHy, nous savons que c'est un projet, c'est un sujet qui intéresse pas mal de monde et donc profitez de sa présence, n'hésitez pas, bombardez-le de questions, posez toutes les questions que vous avez sur l'eau parce qu'il est là ce soir, il ne sera peut-être plus là dans toutes les réunions.

Mathieu David, animateur

Je précise juste, la réunion est enregistrée, on a des micros, vous le voyez, donc je vous demanderai de bien parler dans le micro qu'on va vous apporter quand vous posez vos questions. Et voilà, je laisse Sacha, mon collègue, vous amener le micro. N'hésitez pas à vous présenter aussi en début de l'intervention.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Pierre Carpentier, maire de Buverchy, ça n'est pas une question, simplement, est-ce que vous pouvez nous préciser l'avancée de votre calendrier provisionnel ?

Mathieu David, animateur

Merci, je propose qu'on y réponde tout de suite. Effectivement, on a expliqué la démarche, on n'a pas rappelé le calendrier, on va le faire tout de suite.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

C'est une bonne question. Nous avons déposé auprès de la DREAL, qui est donc le service instructeur, dans le courant de l'été, un dossier qui était incomplet. Nous savions qu'il était incomplet, donc un premier dossier, une mouture, on va dire, d'essai. Pour que la DREAL puisse commencer à avoir une première étude et finalement avancer sur l'instruction, c'est une modalité qui est prévue dans le cadre de la loi Industrie verte, qui permet qu'il y ait un échange informel entre le service instructeur et le porteur de projet avant la complétude et le dépôt officiel. Et nous avons déposé la semaine dernière, je crois, jeudi dernier, le dossier que nous considérons comme étant complet aujourd'hui... Alors, un dossier complet, ça ne veut pas dire que le projet est 100% ficelé, parce qu'on a encore des études d'ingénierie qui vont aller plus loin dans la conception. Mais c'est un dossier qui se veut suffisamment précis pour que les impacts, et notamment tous ces impacts sur ces différents sujets, soient correctement qualifiés, correctement anticipés, et que les services de l'État puissent se prononcer sur, justement, la qualité du dossier. Donc on en est là. Après, je

pourrais laisser la parole à M. Vanmackelberg, mais l'instruction en tant que telle se fait lorsque le dossier est déclaré recevable. Et ça, maintenant, c'est plus tellement de notre côté, c'est plutôt du côté des services de l'État.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Ça ne répond pas vraiment. Présentez-nous votre calendrier prévisionnel. C'est-à-dire du début, pour nous, ça a démarré en mai 24. Et quand prévoyez-vous la mise en production ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Ah, pardon, ça, on a un petit peu répondu dans les grandes lignes, mais... L'idée, si tout se passe bien, c'est qu'en termes d'instruction, on arrive en enquête publique à peu près au printemps, s'il n'y a pas de retard dans l'instruction. On espère avoir les autorisations dans le courant de l'année prochaine, 2026, et donc prendre une décision finale d'investissement, sur la base des autorisations et sur la base de l'ensemble des critères qui permettent à l'entreprise de dire « on y va, on investit », courant 2027. Et à partir de courant 2027, à partir de cette décision, il y a trois ans de construction. Donc ça nous amène pour une mise en service en 2030. 2030, courant d'année ou fin d'année 2030, en fonction des aléas.

Mathieu David, animateur

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, monsieur le maire.

Éric Lefebvre, maire d'Hombleux

Alors, Éric Lefebvre, maire d'Hombleux. Je suis ravi de vous accueillir ici, en salle des fêtes, mais je pense qu'on s'est trompé de salle. On aurait peut-être dû aller en face à l'église. Parce que je vois Monsieur Habas qui nous raconte la messe depuis tout à l'heure. Il nous raconte que l'air va quasiment être plus propre après FertigHy qu'aujourd'hui, avec l'économie d'un million de tonnes de CO₂. On a Monsieur le représentant de la DREAL qui nous explique qu'on ne va pas polluer beaucoup plus qu'une blanchisserie du coin. Et pour terminer, on a monsieur TAW qui est là, je suis ravi qu'il soit là, parce que la dernière réunion publique qu'on ait faite, en fait, il nous expliquait qu'il n'y avait pas de forage à moins d'1,8 kilomètre du point de forage de FertigHy. Et ça faisait baisser la nappe phréatique de 10 cm, on s'en rappelle tous. Et aujourd'hui, moi j'ai répertorié, sans faire d'études, il n'y a personne qui m'a fait d'études, moi j'ai juste observé ce qu'il y a sur le terrain. Un forage, Monsieur ANSCUTE, qui se retrouve quasiment très près du site Noriap, qui va être refait, mais il va être refait à proximité du site Noriap. Ensuite on a Monsieur Rewey, qui est à Breuil, qui est à 800 mètres du site, qui a un forage également qui est répertorié par l'Agence de l'eau. Je me suis même demandé s'ils étaient bien déclarés les puits. On s'est renseigné, savoir s'ils étaient bien déclarés, puisqu'on s'est dit, peut-être qu'ils n'ont pas déclaré les puits non plus. Après, on a Monsieur Voisin qui a trois forages, deux à Bacquencourt, où on se trouve à 1,5 km, et un à l'entrée d'Hombleux, où on est à 1,8 km. On est pile sur la ligne. Mais on a quand même omis de mettre quatre forages, à ma connaissance sans aller chercher beaucoup plus loin, parce que moi j'en connais pas d'autres mais on est quand même sur 4 forages à moins d'1,8 kilomètre, alors qu'on nous a certifié la dernière fois en réunion publique qu'il n'y avait pas de forage à moins d'1,8 kilomètre. Donc ça, j'aimerais savoir s'ils ont été pris en

compte effectivement ou s'il va falloir les prendre en compte dans une prochaine étude. Merci.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Alors on va très rapidement laisser la parole à Guillaume Guédon pour la question de l'eau. Sur les deux premiers points que vous avez évoqués, Monsieur le Maire... Moi j'ai pas entendu Monsieur Vanmackelberg dire qu'on allait polluer moins qu'une blanchisserie.

Un participant

Ha ben c'est tout comme.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Moi en tout cas j'ai pas entendu ça. Et quand on dit qu'on émet, qu'on économise 1 million de tonnes de CO2 par an, on n'a pas dit que l'air allait être plus propre ou moins propre. On a dit qu'aujourd'hui pour produire 1 tonne d'engrais de CAN 27 que vous connaissez très bien, on émet une tonne d'engrais importée de Russie aujourd'hui, une tonne d'engrais, c'est deux tonnes de CO2 émises dans l'atmosphère. Voilà, donc nous on considère que la tonne d'engrais qu'on va produire, elle va finalement émettre 90% de moins que cette tonne d'engrais qui aujourd'hui existe, qui a été produite, mais elle a énormément généré de gaz à effet de serre pour être produite.

Un participant

En consommant une quantité phénoménale d'électricité et en consommant une quantité phénoménale d'eau.

Mathieu David, animateur

Alors, on a bien compris qu'il y avait un...

Un participant

Un processus de production vertueux, on en est très loin...

Mathieu David, animateur

On a bien compris qu'il y avait une vraie question sur l'eau, vous l'avez rappelée, vous êtes déjà deux à l'avoir rappelée. Je vous propose qu'on passe tout de suite à cette partie, parce qu'on sait que vous êtes

venus nombreux pour avoir des réponses sur les questions de l'eau. Donc je vous propose qu'on passe tout de suite la parole au bureau d'études TAUW pour apporter des éléments complémentaires.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Pour les forages qui sont présents, les forages dont vous parlez, on les connaît, je les connais. Le forage de M. Hans Kutt ne sera pas influencé par les futurs prélèvements parce qu'il est sous le futur canal Seine-Nord Europe, donc il n'existera plus. C'est pour ça qu'il ne sera pas influencé, il ne sera pas impacté. Le forage, Monsieur Re...?

Un participant

Monsieur Revey

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Monsieur Revey, il ne fait pas partie des prélèvements qui sont déclarés à l'Agence de l'eau. C'est un forage qui est présent, mais il n'y a pas de prélèvement, il n'y a pas de pompage dedans. Il n'est pas...

Un participant

Oui, mais il existe.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui il existe mais il n'y a pas de prélèvement.

(brouhaha dans la salle)

Mathieu David, animateur

Attendez, on va vous amener le micro. Sacha, si tu peux juste amener le micro. On va vous passer la parole, Monsieur.

Jean-Paul Revey

Je suis Revey Jean-Paul. Le bouclier de M. Anscute, de son puits, entre parenthèses, c'est moi qui l'utilise une grande partie en ce moment. Celui que j'ai créé, qui n'est pas encore en service, va remplacer le sien. D'accord ? Donc au niveau des volumes, dites pas qu'il n'y a pas de volume. Parce que le mien, il est déclaré,

sauf que je ne l'utilise pas encore. Vous êtes venu faire des prélèvements chez moi de nappes, niveau, mais dites pas le contraire.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Non, j'ai juste dit qu'il n'y avait pas de prélèvements.

Jean-Paul Revey

Oui, mais aujourd'hui. Mais moi je vous dis comment ça va se passer. Moi je vous dis comment ça va se passer.

Mathieu David, animateur

Je vous laisse poursuivre. Il y a une présentation, on va vous passer les slides, ça sera peut-être plus clair pour tout le monde.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Ici, le projet de FertigHy, les 4 forages qui sont à plus de 500 mètres des voies d'eau de la rivière et le fameux forage à Breuil qui est ici. Donc oui, sur ce point de prélèvement là, quand on pompe en régime permanent dans des conditions pénalisantes c'est ce que j'avais présenté la dernière fois, je fais vite, on a un rabattement stabilisé au maximum de l'ordre de 10 cm à ce point-ci, donc à l'entrée de Breuil. Donc si on veut déterminer l'incidence des forages d'exploitation FertigHy tels que modélisés, on est de l'ordre de 10 cm. Pour les autres forages, donc on ne parle plus de celui de Monsieur Anscute qui est là, et les autres forages, il y en a un qui est là dans la vallée et puis un autre qui est à 1800 mètres comme on avait dit. Là on est sur des rabattements qui sont de l'ordre de 2 cm. C'est les rabattements induits par quatre forages quand on compare l'état avant et l'état après mise en service des quatre forages de FertigHy. Donc ce sont des incidences qui sont raisonnables, ça ne va pas assécher les puits en tant que tel.

Un participant

Si la nappe baisse, supérieure...

Mathieu David, animateur

Attendez, Monsieur, on vous amène le micro, je vous prie juste de respecter la règle, de bien parler dans le micro à chaque fois.

Un participant

Je ne suis pas trop concerné, mais bon, je ne le suis plus, je suis à la retraite. Mais là, vous nous présentez un projet avec des différences de 2 cm, c'est tout à fait insignifiant. Mais par contre, si jamais la nappe venait à baisser plus que ces 2 cm, est-ce que vous allez arrêter de pomper ?

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Alors, la nappe, elle varie naturellement, si on peut remonter en arrière. J'ai préparé plusieurs diapositives pour essayer de vous répondre mieux. On a l'historique ici du suivi du niveau d'eau à plusieurs points dans le secteur. Donc le secteur qui nous intéresse, c'est ici, le projet FertigHy. Vous reconnaisserez, c'est un fond de carte géologique. On voit qu'il y a beaucoup de craie et surtout des limons sur la craie, c'est ce que représentent les différentes couleurs. Et on a des carrés bleus. Les carrés bleus, c'est des ouvrages, c'est des forages qui sont suivis et qui sont enregistrés dans une base de données qui s'appelle ADES, Accès aux Données sur l'Eau Souterraine, et qui permettent pour certains d'avoir également un suivi du niveau des eaux souterraines. Donc ici, vous avez des courbes. Par exemple, la courbe bleue, c'est un forage qui est très loin ici. Celles qui nous intéressent un peu plus, c'est celles qui sont proches du site. Donc là, on est en amont. Ce sont des forages à la craie qui sont profonds, qui font 30, 40, 60 mètres de profondeur et on voit que les niveaux d'eau varient au cours du temps. Là c'est gradué en mètres mais c'est plutôt des variations en dizaines de mètres. Donc on a la nappe de la craie et son niveau d'eau varie au cours du temps parce que suite à des fortes pluies on va avoir une accumulation d'eau, et suite à des périodes de moindre pluie, de sécheresse ou d'évaporation, on va avoir une baisse des niveaux de l'eau. Juste pour les échelles, là, on va en mètres NGF de 45 à 85 mètres NGF. Et en échelle du temps, on passe des années 2000 jusqu'en 2024. Donc voilà, ça nous permet vraiment d'apprécier sur le temps long, la variation naturelle du niveau des eaux souterraines. Ce qu'on voit, c'est que du coup, ça peut varier beaucoup, de plus de 10 mètres. Et ça varie tous les ans. Et puis, des fois, il y a deux années sèches qui se succèdent et donc, on a une baisse du niveau d'eau. Et puis après il y a deux, trois années plus humides, on a une recharge de niveau. Donc c'est normal que... le niveau de la nappe varie au cours du temps. Quand on a des forages profonds, puisque l'aquifère de la craie est très profond, ça nous permet aussi de nous détacher un peu de cette variation naturelle du niveau de la nappe et de pouvoir continuer de solliciter les forages quand le niveau de la nappe est basse.

La variation, par contre, est un peu moins forte et c'est ce qu'on voit sur le tracé en orange, ici, par exemple. On a un suivi du niveau des eaux souterraines sur un piézomètre qui est juste au nord de Noriap, on a un niveau qui est assez proche finalement de la vallée du Petit Ingou. Et là, on a un niveau d'eau qui est moins variable. Vous voyez que sur une même période de temps, quand on est sur la nappe de la craie très éloignée des rivières, on a un grand battement de la nappe. Quand on est sur un ouvrage qui suit la même nappe de la craie, mais plus proche d'une rivière, on a moins de variations. Ça, c'est une conséquence de l'hydrogéologie, de l'écoulement des eaux souterraines, puisque la nappe, elle se recharge quand il pleut, mais il faut bien qu'elle se vidange par un moyen, et la vidange, elle ne se fait pas que par les prélèvements, par les pompages dans la nappe, elle se fait surtout par l'écoulement dans les rivières, donc on a le Petit Ingou, l'Ingou ici, on retrouve les autres rivières, et c'est ça qui va drainer la nappe, et ce qui fait que le niveau de la rivière, lui, il ne varie pas de 10 mètres entre les années sèches et les années humides, et en fait il va... un peu, comment dire, ancrer le niveau de la nappe dans son environnement proche. Ce qui fait qu'on a des variations qui sont beaucoup moins fortes quand on a un ouvrage qui est proche d'une rivière.

Tout ça pour répondre à votre question. Qu'est-ce qui va se passer si le niveau de la nappe baisse un petit peu, de 10, 20, 30 cm ? C'est des choses qui sont déjà arrivées par le passé. On a déjà eu des variations des niveaux de la nappe. Surtout la nappe de la craie, quand on est éloigné des rivières, on a encore un réservoir qui est très important en profondeur. La craie, c'est plus de 100 mètres de profondeur. Et donc, à partir du moment où le forage est suffisamment profond et productif, on peut continuer de pomper et de prélever dans les eaux souterraines.

Un participant

Oui, mais vous me parlez d'épaisseur de craie, mais entre deux... il y a des nappes d'argile. Les nappes d'argile, par exemple, à Quiquery, on a une première nappe d'argile qui était une ancienne nappe qui était à 5 mètres de profondeur. Cette nappe, elle a disparu quand il y a eu le canal du Nord de creusé. Donc, le canal du Nord est venu nous refaire des forages. On a descendu la deuxième nappe à 10 mètres plus profond. Et donc, est-ce que cette nappe-là, à 10 mètres plus profond, elle va être touchée à nouveau ? Est-ce qu'il va falloir refaire des forages plus profond pour les particuliers ? Parce que vous ne tenez compte que des agriculteurs, mais dans tous les villages, vous avez des gens qui pompent de l'eau sur des puits chez eux. Avec des forages soit d'origine, soit qui ont été refaits par le canal du Nord, à l'époque.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Je ne vais pas pouvoir vous faire une réponse très précise, puisque c'est tous des cas particuliers que je ne connais pas. Je ne veux pas m'engager plus. Chaque secteur, chaque forage a sa particularité en termes d'alimentation, de sa conception, son âge, son encrassement. Les forages de particuliers, ils ont une autorisation différente parce qu'ils prélevent beaucoup moins. Ils ont besoin de quelques mètres cubes par an. Donc on n'a pas la même sensibilité, le même impact que pour un forage agricole ou un forage industriel, on pompe beaucoup plus en termes de débit. Et pour ce qui est de la nappe de la craie, non. elle ne va pas disparaître, et ce n'est pas parce qu'on va prélever. Ça reste des quantités significatives, les prélèvements FertigHy. Pour autant, le renouvellement et l'alimentation de la nappe, la pluie en gros, permet de fournir la quantité d'eau qui est nécessaire pour ne pas vidanger la nappe. On ne va pas assécher la nappe avec ces prélèvements-là. C'est ce que la modélisation nous a permis de représenter.

Un participant

Je suis d'accord avec vous, la quantité d'eau est considérable ...

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Donc un forage qui est dans la craie est suffisamment profond et...

Un participant

Mais dans la nappe, ce n'est pas homogène, vous avez des dalles d'argile qui font qu'il y a des variations de niveau d'eau. Voilà.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui on a des limons, on a des couches, mais là, ce qui nous intéresse en particulier, le réservoir ici, c'est vraiment le réservoir de la craie, l'aquifère de la craie, et donc lui, il ne va pas être asséché. Merci beaucoup.

Mathieu David, animateur

Est-ce qu'il y a d'autres questions dans la salle ? Oui, messieurs, madame ici, ensuite. Je vous propose qu'on en prenne peut-être trois de suite, là, toute la rangée, Sacha ?

Christophe, participant

Bonjour, bonjour tout le monde. Pour aller dans la continuité du débat de Monsieur, il vient de nous dire que quand a été creusé le canal du Nord, certaines nappes ont été asséchées. Ma question c'est, là on n'a pas pris en considération la construction du grand canal, donc est-ce que ça va avoir une influence sur la nappe ? Et ma deuxième, je vois quand même souvent régulièrement maintenant des décrets pour la sécheresse, en année de sécheresse comment ça va se... comment vous allez pratiquer en fait ?

Mathieu David, animateur

Si je comprends bien, c'est : est-ce qu'on pourra continuer à exploiter en année de sécheresse alors qu'il manque d'eau pour d'autres personnes ?

Un participant

Et est-ce que le grand canal va avoir une influence sur ... (*inaudible*)

Mathieu David, animateur

D'accord, on y répondra, je vous laisse poser votre question.

Un participant

Allez-y

Mathieu David, animateur

OK, Guillaume ?

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui, l'incidence du canal, on pourrait penser que ça peut avoir... puisque ça va être creusé, on va avoir des parois, on va transporter de l'eau, ça va faire un mur étanche, sauf que la nappe en fait elle est pas présente en superficie, de manière à faible profondeur, elle est présente à 10-20 mètres de profondeur dans ce secteur là. Et donc le canal en fait il est au-dessous de la nappe, dans ce qu'on appelle la zone non saturée. Donc le canal est transparent d'un point de vue impact sur l'écoulement de la nappe. C'est juste que l'eau de pluie qui va tomber dans le canal, elle va rester dans le canal, c'est vraiment rien par rapport à l'incidence sur le niveau des eaux souterraines. La deuxième question, l'incidence de la construction...

Un participant

La sécheresse.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Ah oui, en cas de sécheresse...

Mathieu David, animateur

Je pense pas qu'il y ait d'autres questions sur... il y a juste un complément sur l'impact sur le canal.

Ludovic Demol, DDTM de la Somme

Alors, je suis Ludovic Demol, de la DDTM de la Somme, service environnement et littoral. Le canal Seine-Nord, enfin, vous dites grand canal, le canal Seine-Nord Europe a fait l'objet d'une autorisation environnementale qui a été délivrée l'été passé, et donc avec également un gros dossier aussi de demande d'autorisation qui avait à peu près la même composition que... celle qui vous a été présentée et qui a été instruit entre autres, mais notamment par la DDTM de la Somme. Et du coup, le complément que je voulais apporter, c'est que le canal Seine-Nord, par rapport au canal du Nord, il aura un système d'étanchéité beaucoup plus performant. Et du coup, de ce fait-là, il aura moins d'impact que le canal du Nord, que ce qu'il a pu avoir sur les eaux souterraines. Et il y aura également, c'est exigé dans l'arrêté d'autorisation qui a été délivré, un suivi piézométrique qui est prévu pour s'en assurer sur le long terme. Donc j'espère que ça apporte quelques éléments complémentaires.

Un intervenant

Mais (*inaudible, question hors micro*) quand même Monsieur, même s'il est étanche ?

Ludovic Demol, DDTM de la Somme

Non, il y a vraiment un niveau de performance d'étanchéité qui est sans commune mesure. Et de toute façon c'est indispensable parce que vu ses dimensions, s'il avait les mêmes performances que le canal du Nord, il n'aurait jamais pu être alimenté en eau tout simplement. Les seules pertes c'est par évaporation en fait, du canal Seine-Nord Europe, quasiment.

Mathieu David, animateur

Merci pour ces précisions.

La dernière question posée est sur la sécheresse.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Je ne peux que répéter ce qui a été dit précédemment. FertigHy aura les mêmes obligations que tous les autres acteurs du territoire en période de sécheresse. Et voilà, la réglementation en cas de sécheresse s'appliquera à FertigHy comme aux autres acteurs du territoire.

Un participant

Il est quand même utile de préciser que dans le process de FertigHy, je pense que la majorité de ces zones-là servira à refroidir les catalyseurs, il me semble. Et vous ne pourrez pas réduire vos consommations d'eau. Une fois que l'usine sera mise en route, la consommation d'eau, elle sera constante et elle ne pourra jamais être réduite sous peine de mettre en danger votre site.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Oui et non. En fait, si on est constraint, on est constraint. Donc en fait, la manière de réduire le refroidissement, c'est de moins faire tourner l'usine, tout simplement. Si de la même manière qu'aujourd'hui une éolienne qui pose des problèmes de biodiversité ou qui fait trop de bruit, on est obligé de la brider, là si on est limité par la quantité d'eau, on va brider l'usine. On va produire moins, donc chauffer moins et donc refroidir moins.

Un participant

Sauf qu'on n'est quand même pas sur les mêmes niveaux de risques. Vous arrêtez une éolienne, rien ne se passe. Je pense que si vous arrêtez votre catalyseur, là je pense qu'il y a un danger potentiel qui peut exister.

Pour que les gens sachent bien, on parle quand même d'un équipement qui va fonctionner sous plusieurs centaines de degrés, il me semble.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

En fait les électrolyseurs, en tant que tels, ils seront refroidis à l'air. C'est ce qu'on avait expliqué à la dernière réunion. Toute la partie électrolyse sera refroidie à l'air. Un électrolyseur, en quelques secondes, il passe de 100% à 20% sans aucun problème. Un électrolyseur, évidemment, ça a un impact sur le process industriel, mais ce n'est pas gênant. Et encore une fois, ils seront refroidis à l'air. La partie plus, on va dire, plus dans le process chimique qui est refroidie par de l'eau, c'est la production d'acide nitrique, la production d'ammoniac. Et là, effectivement, vous avez un process qui a une certaine inertie. Mais quand il y a un arrêt de cette sécheresse, on ne vous dit pas, vous n'avez pas la DREAL qui vous appelle et qui vous dit, "dans 10 minutes, vous baissez votre consommation d'eau". Il y a quand même une anticipation. Effectivement, si on sait qu'un arrêté de sécheresse va être pris, on a, je sais pas, une semaine, 15 jours, comment ça se passe ? Et donc en fait, on va simplement... C'est pas plus dangereux, le process peut fonctionner à 50% ou à 20%. Concrètement, sur la partie chimique, en deçà de 40%, on va plutôt l'arrêter. C'est-à-dire qu'on va avoir une plage de variation tout à fait acceptable en l'espace de quelques heures pour baisser de 100 à 40 s'il fallait. En dessous de 40, on va arrêter l'usine.

Mathieu David, animateur

Il y a une question ici de Madame, enfin Monsieur, et après Madame, et après on ira plus loin dans la salle. Très bien.

Une participante

Bonsoir à tous. Alors, moi je voudrais savoir, est-ce que c'est pris en compte l'étude, parce qu'en fait il va y avoir une usine, l'usine Valame, qui va aussi consommer de l'eau, il va y avoir aussi l'agrandissement de Noriap, et en plus il va y avoir le canal de grand gabarit, Donc nous on a un étang qui est juste derrière le canal et en fait quand on a été pour la réunion du Petit Ingouon on nous a dit qu'avec le canal de grand gabarit, il risque d'être asséché et même les petits, enfin tout ce qui était petits cours d'eau et même voir les étangs. Donc je voudrais savoir un petit peu plus sur ça.

Mathieu David, animateur

Alors, est-ce qu'on a une réponse à apporter aujourd'hui ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Alors, je suis navré, mais sur la question du grand canal, ce que vous appelez le grand canal, le canal Seine-Nord Europe, c'est pas notre projet, c'est pas nous qui représentons le canal Seine- Nord Europe, et j'avoue que ce que vous me dites me surprend, je pense que dans leurs études, ils devraient quand même avoir prévu qu'il n'y ait pas d'impact sur ce genre de choses, mais encore une fois, on ne peut pas parler pour eux. En ce qui concerne nos études et ce qui a été fait dans le travail de modélisation de FertigHy, je peux relâcher la parole à Guillaume peut-être, mais on ne prévoit pas d'assécher les rivières.

Une participante

Parce que nous, quand on a fait cette fameuse réunion, pour le Petit Ingon, comme on a un petit morceau, ils nous ont bien dit que déjà le canal grand gabarit allait assécher le petit cours d'eau. Et donc, il risque peut-être de ne plus exister. Et aussi, ça pourrait toucher l'étang.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Ce que je peux vous dire, puisque je ne vais pas répondre pour le projet du canal Seine-Nord Europe, je n'ai pas travaillé dessus, c'est pour le projet FertigHy, la DDTM a fait part de son intérêt, de son questionnement, sur l'impact des prélèvements d'eau sur ce qu'ils peuvent considérer comme une zone humide, la zone humide qui accompagne le Petit Ingon. Et donc on a fait des investigations dans ce but-là. On a réalisé deux séries de forages, on a fait des pompes d'essais, on a fait des modélisations pour déterminer quelle serait l'incidence des futurs forages. On a même, dans la séquence éviter, réduire, compenser, on a modifié le projet pour déplacer les futurs forages, les quatre forages de prélèvement, pour qu'ils soient plus loin du Petit Ingon de la zone humide, pour réduire encore plus l'incidence. On aboutit à une incidence, une évaluation qui est très faible. C'est la courbe qu'on a vue tout à l'heure. On est de l'ordre du centimètre de baisse des niveaux de la nappe, sachant que oui, la nappe de la craie est en relation avec l'autre surface, avec le Petit Ingon et la zone humide entre les deux.

Un participant

Je suis très content d'entendre que vous reconnaissiez qu'il y a une zone humide juste à côté de votre projet. C'est ce que vous venez de dire.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui, c'est le cas. Dans le Petit Ingon, l'étang, toute la peupleraie constitue en gros une zone humide. On a fait des investigations là-dessus, des sondages pédologiques pour pouvoir le confirmer et déterminer quelle était son extension. Le projet FertigHy n'est pas réalisé en zone humide.

Un participant

Juste à côté.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

C'est de l'autre côté du...

Un participant

Non, non, non, on est à quelques mètres. Quelques mètres seulement.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Quelques dizaines de mètres en effet.

(brouhaha dans la salle)

Un participant

Vous voyez, ça fait rire la salle. On connaît le terrain.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Non mais je ne le questionne pas. Et dernière chose, j'avais oublié d'insister là-dessus, lors des pompages d'essais qu'on a réalisés, donc on a rencontré... Voilà, ici. Ce que vous voyez ici, on a fait des forages ici, dans l'aquifère de la craie, qui est représenté en vert, qui est couvert par des limons. Les limons, c'est la bonne terre qui est cultivée. Donc là, ces forages, ils sont dans le domaine FertigHy. Ces deux forages-là, les forages laissés, ce ne sont pas les forages qui sont pompés. Les forages qui seront pompés sont plus loin, ils sont à l'ouest, ils seront ici. Les forages qui ont été réalisés, ici, on a pompé dedans et on a fait des piézomètres ici, dans la zone humide. Ce qu'est la zone humide, c'est la peupleraie, c'est ce que vous voyez sur le cadastre avec toutes les petites parcelles autour du Petit Ingou. Le Petit Ingou est ici. Et donc quand on a pompé ici, on a pu confirmer que quand on pompe là, on rabat dans un forage qui est dans le même aquifère, dans l'aquifère de la craie. mais on rabat beaucoup moins parce qu'on est plus loin. Et dans un piézomètre qui est réalisé en superficie, dans les alluvions sur lesquels on a la zone humide, on a une incidence qui est à peine mesurable. Donc tout ça, c'est aussi corrélé, c'est aussi un corollaire de ce que je vous ai montré tout à l'heure avec les niveaux ADES, les niveaux historiques du suivi des niveaux de la nappe. On voit que ça varie beaucoup dans la nappe de la craie, plus on se rapproche d'une rivière et moins ça varie parce que la rivière va ancrer, en fait il y a une inertie et on a... Tout ça pour dire que c'est une question légitime qui a été posée notamment par la DDT on a fait des investigations spécifiques pour pouvoir évaluer quantifier cette incidence possible d'un prélèvement dans la nappe de la craie sur l'aquifère de la craie, sur les alluvions, sur la zone humide à côté et on a pu démontrer que l'incidence était faible.

Un participant

D'accord, moi je vous parlais de la zone humide qui est entre le canal du Nord et le projet FertigHy.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Alors, ici on a le canal du Nord, ici on a le Petit Ingon...

Un participant

Voilà

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Et ici en effet, on a aussi une zone humide.

Un participant

Voilà et juste entre FertigHy et le canal du Nord, il y a une zone tampon de plusieurs dizaines de mètres, pour le coup, qui est bien...

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

On parle bien de ça, hein ?

Un participant

Non, plus haut, juste derrière le projet FertigHy. Entre le projet FertigHy et le canal du Nord.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Ici non, c'est complètement artificialisé. On a fait des sondages pédologiques, il n'y a pas de zone humide.

Un participant

C'est que des roseaux.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Vous êtes un peu plus bas, c'est vrai que ça... Ah, sur la pente, mais c'est pas une zone humide associée au Petit Ingou, non. C'est des limons qui tiennent bien l'eau, oui.

Un participant

Alors ma question c'était concernant la réglementation. Vous avez beaucoup parlé de réglementation, mais la réglementation elle dit une chose, c'est qu'il faut prendre tous les projets qui sont potentiels dans la zone. Or là, on a la demande de permis de construire de Valame qui est sortie, et dans cette demande de permis de construire, FertigHy n'existe pas. Dans les études de Valame, FertigHy n'existe pas, donc moi je voulais savoir si dans les études de FertigHy, Valame existait.

Mathieu David, animateur

Je ne sais pas qui veut répondre, FertigHy ou la DREAL ?

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Ce serait bien que les représentants de l'État, ils sont présents, les gens qui sont des services de l'État, la DDT, enfin tout ça, la DDTM, etc. Est-ce qu'ils pourraient éventuellement nous dire s'ils ont l'intention de faire une étude globale des risques, enfin de tout ce qui... de l'environnement ? Parce que, sauf erreur de ma part, le Monsieur qui nous dit "j'ai participé à l'étude environnementale pour la construction du canal Seine-Nord Europe", sauf erreur de ma part, les terres sur lesquelles FertigHy et puis Valame vont s'implanter sont des terres qui ont été déclarées par les services de l'État comme étant les terres les plus fertiles d'Europe, de France et d'Europe. Donc c'était des terres à préserver. Alors si les services de l'État pensent qu'ils préservent les terres et qu'ils se soucient de l'intérêt de la population en permettant à une usine de produits chimiques de venir s'implanter, au lieu d'utiliser par exemple des friches industrielles, parce que quand même les gens qui travaillent dans les services de l'État ne sont pas sans ignorer que dans les Hauts-de-France, nous avons beaucoup de friches industrielles. Et que l'État a un plan pour requalifier ces friches industrielles. Et qu'à l'heure d'aujourd'hui, il doit y avoir deux friches qui sont en étude de requalification.

Mathieu David, animateur

Merci. Je ne sais pas qui veut répondre à ce point ?

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Merci. En ce qui concerne la question des effets cumulés, finalement, le fait qu'on ait plusieurs projets qui sont plus ou moins concomitants sur un périmètre finalement assez restreint, il est bien demandé aux porteurs de projets de prendre en compte l'existence des projets qui sont déjà déclarés, c'est-à-dire ceux

qui ont déjà fait l'objet d'une première demande d'autorisation. Et en l'occurrence, notamment sur la problématique des dangers, je vais d'abord parler de celle-là, il est bien demandé de prendre en compte ce qu'on appelle les potentiels effets dominos. Alors en l'occurrence, c'est ce qui est exigé de la part, donc à présent, de FertigHy, c'est de s'assurer qu'en cas d'accident sur leurs installations, les effets ne puissent pas générer d'accident en cascade, d'abord sur les silos de Noriap qui sont les plus proches, mais aussi évidemment sur les installations qui pourraient être plus éloignées. Et ça, je laisserai FertigHy présenter le résultat des conclusions, enfin sans faire de teasing, globalement, s'il y a un effet domino, le projet ne sera pas acceptable. Donc ça, c'est effectivement le cas. De la même manière, Valame a étudié ses potentiels effets dominos sur les installations voisines. Là aussi, le...

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Absolument pas, absolument pas. Vous ne pouvez pas aller plus loin.

Mathieu David, animateur

M. Combault...

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Non, non, non, non, non.

Mathieu David, animateur

M. Combault, laissez la parole.

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Sauf qu'à un moment donné, Valame a déposé son permis de construire, Valame a déposé son enquête publique dans laquelle, cette enquête publique, il n'y figure pas FertigHy.

(intervention hors micro)

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Et ils nous l'ont dit. Ils nous l'ont annoncé. Là vous avez quand même pas mal de population autour qui disent le contraire de ce que vous êtes en train de dire. Alors moi je veux bien, mais Monsieur Lefebvre avait raison, c'est en face qu'on devrait aller. On devrait plutôt aller à l'église, voyez, parce que vos messes, elles ont du mal à passer. Alors je ne remets pas en cause vos compétences mais...

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Je vous laisserai responsable de vos allégations.

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Non pas des allégations Monsieur, la vérité.

Bastien Vanmackelberg, Chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Bien sûr que si. Ce que je peux vous dire, Monsieur, c'est que regardez bien le dossier de Valame sur la question des risques technologiques. Ils ont évalué leurs effets. Pas d'effet sortant. Après, on peut aller plus loin. On peut aller jusqu'à la Tour Eiffel, jusqu'à Marseille. Il n'y en a pas à partir du moment où il n'y a pas d'effet sortant, ce qui est présenté par le dossier Valame qui est aujourd'hui en cours d'instruction. Donc ça c'est un premier point.

La question après, il y a eu une autre question sur le cumul des effets notamment sur l'eau. Donc il faut voir que Valame va consommer de l'eau, mais Valame ne produit pas d'eau. Valame va s'alimenter sur le réseau public. Et en fait, c'est dans le cadre de l'autorisation qui est délivrée au syndicat d'eau du SIEP du Santerre, qui a déjà fait l'objet d'une étude et qui a déjà fait l'objet d'une autorisation et dont les volumes prélevés auront déjà été étudiés. Donc ça, effectivement, ça ne veut pas dire que Valame ne consomme pas d'eau, qu'il n'y aura pas une consommation supplémentaire liée au projet. Mais eux ne vont pas produire d'eau et en l'occurrence tout ce qui a été évoqué là c'est à dire les simulations hydrogéologiques et les effets de rabattement ne sont pas étudiés directement par Valame, ils ont été étudiés préalablement par le SIEP du Santerre dans le cadre de ces demandes d'autorisation qui ont été réalisées déjà il y a plusieurs années.

Mathieu David, animateur

Merci (*un participant pose une question sans micro, inaudible*)

Attendez là. On ne peut pas faire tourner le micro comme ça. Je vous demande de respecter la répartition du temps de parole. Vous avez déjà parlé, Monsieur De Thézy. Il y a une autre personne qui souhaite poser une question juste derrière. On vous redonnera la parole, s'il vous plaît.

Francis

Oui, bonjour, Francis, citoyen concerné. Pour revenir à l'eau, on est passé de 11 000 m³ par jour à 6 600, d'après ce que vous dites. Dans votre document, en fin de document, est évoquée la possibilité pour vous de fabriquer de l'hydrogène, indépendamment de la fabrication de l'engrais. Je voulais savoir aussi, au niveau de l'engrais, je pense qu'il y a une saisonnalité dans l'engrais. Il y a des moments où il y a moins

besoin d'engrais, même si vous en vendez à l'étranger. Donc je pense que votre usine ne fabriquera pas que de l'engrais, mais utilisera ces installations pour fabriquer de l'hydrogène qui, à mon avis, va être bien prise par les autres.

Mathieu David, animateur

Est-ce que je peux juste vous demander à quel document vous faites référence ?

Francis

Ah ben, le vôtre ! Le vôtre.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

C'est dans le rapport de concertation.

Francis

C'est écrit noir sur blanc, regardez jusqu'à la fin.

Mathieu David, animateur

D'accord, je demandais simplement quel document c'était.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

C'est dans le document, c'est même à la demande de M. Wattiez que nous avions rajouté ce chapitre. Effectivement, le document que vous mentionnez, c'est le rapport des maîtres d'ouvrage, donc en fin de concertation préalable, et il est évoqué la possibilité, c'est peut-être mal écrit, je ne me souviens plus exactement comment ça avait été écrit, la possibilité de produire de l'hydrogène, non pas en plus de celui qu'on va utiliser pour faire de l'engrais, ce serait si jamais l'usine ne... d'ailleurs si, je me souviens, c'est dans un contexte où s'il n'y avait plus de demandes en engrais, est-ce que l'usine pourrait continuer de servir pour fabriquer de l'hydrogène ? Entre nous, c'est un cas très très hypothétique qui a été évoqué. Il n'est pas prévu, et d'ailleurs c'est clair que ce serait une rubrique complètement différente, enfin ce serait une rubrique supplémentaire dans l'ICPE, il n'est pas prévu aujourd'hui que FertigHy produise de l'hydrogène pour des tiers. L'hydrogène qui est produit sur place est intégralement produit et consommé sur place pour être transformé en ammoniac et ensuite en engrais. Donc il n'y a pas de projet d'exporter l'hydrogène. S'il y avait un projet d'exporter l'hydrogène, ce serait une nouvelle rubrique ICPE, avec évidemment toute la prise en compte de comment on le sort du site. Comment est-ce que vous sortez l'hydrogène du site ? Ça veut dire qu'il faut qu'il y ait des quais de chargements, il faut qu'il y ait des équipements spéciaux, il y a du

dépotage-rempotage, ça veut dire que c'est encore des autorisations différentes. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu. Et d'ailleurs, ce n'est pas prévu...

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

On demandera tellement d'hydrogène que vous allez peut-être y venir ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Pourquoi est-ce qu'on viendrait aujourd'hui faire un projet pour un besoin qui n'est pas identifié, alors que nous avons déjà un projet qui est dimensionné pour que 100% de sa production d'hydrogène soit transformée en engrais ? Je précise également que, pour faire le lien avec l'eau, en réalité la consommation d'eau pour l'hydrogène, on l'avait présenté la dernière fois, c'est 8%. 8% de nos besoins en eau sont utilisés pour la production d'hydrogène, donc ça reste minoritaire par rapport aux besoins de refroidissement en particulier. Il y avait une autre question ?

Pascal Combault, maire adjoint Languevoisin

Par rapport à la saisonnalité ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Oui, la saisonnalité. Alors ça c'est exactement ce qui existe déjà, vous allez voir n'importe quel producteur d'engrais aujourd'hui, ils ont tous le même fonctionnement, les usines elles marchent toute l'année. Les usines marchent toute l'année et il y a deux façons de gérer cette saisonnalité, c'est soit de stocker, enfin finalement c'est toujours de stocker. Et dans la majorité des cas, ils essayent de stocker le plus en aval possible. Ceux qui, parmi vous, consomment de l'engrais, vous savez qu'il est moins cher de l'acheter 6 mois à l'avance que de l'acheter au pic de la demande. C'est une manière, en fait, pour les producteurs d'essayer d'écouler l'engrais hors saison. Et lorsqu'il n'est pas stocké à la ferme, chez l'agriculteur, il est stocké dans des entrepôts, dans des magasins, etc. Mais les usines, en général, tournent toute l'année sans arrêt.

Mathieu David, animateur

Merci. Autre question ? J'ai vu qu'il y avait plusieurs mains qui se levaient. Oui, madame. Et après, monsieur, derrière.

Corinne Aubert, Chambre de l'Agriculture

Oui, bonsoir. Corinne Aubert, Chambre de l'Agriculture. Moi, je n'étais pas là à la première réunion, je suis désolée. Donc, par rapport à la quantité d'eau, j'aurais bien voulu que vous me redisez la quantité d'eau.

Et surtout, cette eau, en fait, une fois que vous allez l'avoir travaillée, en fait, vous en faites quoi après ? Elle est consommable, vous la remettez dans le milieu, vous en faites quoi ? C'est ça que j'aurais bien voulu savoir. Et sinon votre projet, je voulais dire qu'il est très suivi par la Chambre de l'Agriculture, parce qu'évidemment, c'est quand même un projet qui est très suivi. Il faut que ça soit dans les règles, mais il est très suivi.

Mathieu David, animateur

Donc une question sur la consommation d'eau et les rejets, qu'est-ce que vous en faites une fois qu'elle est utilisée ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Alors, effectivement, sur le chiffre qui est annoncé, qui est un volume maximal, je précise, de 6600 m³ jour, on rejette... dans ces mêmes conditions de consommation maximale, 2000 m³ dans l'environnement. Donc en fait, il y a 2000 m³ qui repartent sous forme liquide, en l'occurrence, ce qui est prévu, c'est dans le canal du Nord. Ces 2000 m³, vous dire qu'ils sont consommables ? Non, parce qu'en fait, ces 2000 m³ viennent exclusivement de la purge du circuit de refroidissement. Donc les eaux de process sont intégralement recyclées. Et ce qui finalement ressort, le résidu du process, qui n'est donc pas de l'eau, puisque l'eau est repartie dans le process, elle est recyclée à 100%, ça va être des boues, des résidus solides, qui eux sont traités à l'extérieur du site. La partie liquide qui sort de l'usine, donc c'est 2000 m³, qui correspondent à la purge du circuit qui sert à refroidir les installations. Et cette purge, pourquoi est-ce qu'elle n'est pas consommable ? Parce qu'en fait, vous avez un système de, entre guillemets, toute l'eau qui est pompée dans le sous-sol, comporte des sels essentiellement. Ces sels, lorsque vous les faites tourner, en fait, si vous faites l'équation entre les 8% qu'on prend dans l'hydrogène et les 2000 qu'on jette, le reste c'est quoi ? C'est de l'évaporation. En fait, vous faites tourner de l'eau et il y en a une partie qui s'évapore. Donc quand elle s'évapore, elle se concentre, ce qui reste, le condensat, se concentre au fur et à mesure avec tout ce que l'eau comportait au départ, mais en concentration plus forte. Et lorsqu'on atteint un niveau qui est le niveau, ce qu'on appelle la valeur limite d'émission, les VLE, lorsqu'on atteint un niveau qui ne serait plus acceptable dans le canal du Nord, on la rejette, parce que si on la concentrerait encore plus, on dépasserait ces niveaux-là. Donc en fait, il y a un moment où on dit, ben voilà, on arrête, on purge, et ce volume d'eau, on le rejette au canal du Nord. Est-ce qu'elle est polluée ? Elle n'est pas polluée, elle est concentrée avec les mêmes éléments qu'elle avait, c'est la même eau qu'on a pris dans le sous-sol, sauf qu'on l'a concentrée avec tout ce qu'elle avait déjà dans le sous-sol.

Un participant

C'est de l'eau polluée, vous rejetez dans le canal du Nord de l'eau polluée !

(brouhaha dans la salle)

Mathieu David, animateur

Je pense que la réponse a été claire en tout cas. On va passer la parole à monsieur derrière.

Un participant (agriculteur bio)

Moi je ne suis pas, comme les gens de FertigHy, je ne suis pas directement des villages concernés. J'habite à la limite de la Somme et du Pas-de-Calais. Et moi, j'ai deux remarques à faire. Une sur l'eau et une sur le projet en lui-même. Sur l'eau, rappeler que l'eau est un bien commun. L'eau est un bien commun et moi j'ai participé à la chambre d'agriculture du Pas-de-Calais organisée par la préfecture sur les scénarios eau à 30 ans, avec des évaluations de température de 2,3 degrés et de 4 degrés. Voilà. Donc on nous annonce des journées, 70 jours par an. C'est les géologues qui disaient ça. 70 jours par an à plus de 40 degrés. À plus de 40 degrés. Et le besoin en eau, la préfecture dit, priorité à la population. C'est la priorité numéro un. Nous, moi je suis dans une zone où il y a de la craie, on s'est vu réduire la consommation d'eau pour alimenter les populations dans les zones argileuses. Donc on nous a dit, vous réduisez, parce que la population a besoin d'eau. Donc c'est une réalité à prendre en compte qui n'est pas forcément abordée de façon très sereine, liée à l'évolution du climat. Alors, ça c'est une première question sur l'eau, c'est là que j'en reviens à votre projet lui-même, accès à de l'engrais bas-carbone. Moi je suis paysan par ailleurs, et je me dis pourquoi pas ? Je me suis renseigné, c'est quoi de l'engrais avec de l'hydrogène ? Je me dis, c'est peut-être intéressant comme démarche, pourquoi pas ? Je veux dire, il n'y a pas... Et donc, c'est là que je me dis quand même, FertigHy, il a 20 ans de retard. Il a 20 ans de retard parce que moi, quand je suis sorti de l'école, je suis un vieux paysan, quand je suis sorti de l'école, j'ai pratiqué l'agriculture que l'école m'a enseignée, que les coopératives m'ont enseignée. C'est-à-dire, j'ai utilisé de l'engrais azoté, j'ai utilisé des pesticides, des insecticides, de la chimie. Et à un moment donné, en tant que paysan, je me suis dit... Moi qui travaille avec le vivant, tous les jours je sème la mort. Est-ce que c'est ça que je veux ? Et à un moment donné je me suis dit, il y a 20 ans de ça, c'est exactement en 2005, je me suis dit j'arrête cette méthode d'agriculture qu'on nous enseigne et qui ne fait pas le bonheur des paysans, parce que c'est les premiers atteints de maladies qui sont liées aux produits qu'ils utilisent. Je suis passé en agriculture paysanne biologique. Moi je fais de l'engrais tous les jours chez moi. Je cultive la luzerne, j'ai 60 hectares, j'ai 25%, c'est-à-dire j'ai 12 hectares de luzerne en permanence qui me sert à nourrir mon sol. J'ai 12 hectares de légumes de plein champ, non 15/15, j'ai 15 hectares de légumes de plein champ, et j'ai 30 hectares de céréales. Je pratique la rotation, c'est ce qu'on nous apprend à l'école, le B.A.B. de l'agriculture, c'est ça, c'est la rotation. Je fais aussi de l'irrigation pour mes légumes, mais moi je me dis... Quand on parle d'accès à de l'engrais bas carbone, je produis une agriculture bas carbone. Et je pense que c'est là l'avenir, parce que derrière votre projet, vous n'intégrez pas, parce que l'agriculture avec de l'azote, c'est aussi de l'agriculture avec des pesticides. C'est aussi l'accumulation de produits chimiques, aujourd'hui toutes les nappes. On voyait comme on le voit dans le Nord aujourd'hui le trait de côte complètement pollué. Vous me dites que vous allez faire de l'eau concentrée, mais aussi concentration des résidus qui restent dans l'eau. Donc je pense que les villages qui s'intéressent à cette question, au-delà de dire qu'il faudrait faire ça ailleurs, je dis qu'on peut faire autrement. Les paysans peuvent faire autrement à condition qu'ils soient payés de leur travail. A condition que les citoyens prennent conscience qu'on arrête d'acheter de la merde industrielle et qu'effectivement quand on n'a pas d'argent pour acheter autre chose, il faut revendiquer d'avoir des salaires plus élevés.

(applaudissements dans la salle)

Mathieu David, animateur

Merci Monsieur.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Je vais répondre pour la première partie de la question, l'impact du changement climatique, problématique de sécheresse. L'impact du changement climatique, c'est complexe, il se fait à plusieurs échelles. De manière générale, l'impact du changement climatique, c'est des phénomènes extrêmes qui sont plus récurrents, qui arrivent plus fréquemment. Donc on peut avoir plus de sécheresse, des températures plus élevées, on peut aussi avoir plus de pluie. Au bilan, sur le territoire national, ça dépend des secteurs. Ici, dans le secteur de la Somme, de Languevoisin, on a une légère diminution de la recharge de la nappe, donc la part de l'eau de pluie qui va s'infiltrer dans le sous-sol. Et donc ça, ça a été pris en compte dans la modélisation. On a pris en compte l'effet du changement climatique à moyen terme sur la baisse de la recharge. Et le résultat de la modélisation que vous voyez ici, la courbe de rabattement, prend en compte cette baisse de la recharge. Pour ce qui est du partage de la ressource en période de sécheresse, comme je l'ai déjà dit, ce qui a déjà été dit au nom des services de l'État et de manière générale, de toute façon, FertigHy appliquera la réglementation comme tous les autres occupants du territoire et donc il faudra s'adapter.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Sur votre commentaire... qui était plus un commentaire qu'une question sur l'agriculture. Vous avez raison. Et en même temps, vous avez raison, allez en parler avec vos collègues agriculteurs, finalement. Est-ce que FertigHy doit se prononcer sur vos méthodes ou les méthodes d'autres, ou la Chambre d'agriculture ? Il y a de tout. Il y a de tout dans ce monde-là. Nous, on sait, parce que la société, avant de se lancer dans ce projet, elle a étudié, finalement, s'il y avait une demande. La demande, elle existe. La demande elle existe, elle n'est pas auprès des agriculteurs qui font du bio. La demande elle existe parce qu'il y a encore une énorme majorité de la population, c'est 50% même un peu plus, qui se nourrit, qui est nourrie grâce aux engrains. Donc oui, ce serait bien dans un monde idéal, on aimerait tous manger du bio et on aimerait tous se passer d'engrais, mais aujourd'hui vous avez combien de personnes qui travaillent au champ ? Voilà, on touche du doigt un débat beaucoup plus vaste sur le modèle agricole. Et bien sûr, on aimerait tous vivre dans un monde où c'est plus sain, où on n'a pas besoin d'engrais, on n'a pas besoin de pesticides, etc. Mais on voudrait aussi tous vivre dans un monde où malgré tout, aujourd'hui, très peu d'entre nous passent leur vie au champ, et c'est peu qui produisent pour beaucoup. Donc voilà, c'est un débat qui va au-delà de FertigHy.

Un participant (agriculteur bio)

Vous n'êtes pas légitime à dire "beaucoup de gens ne passent leur vie au champ". Moi j'ai 68 ans. Et comment déjà ? Dans mon village, quand je me suis installé, il y avait 1,6 million de paysans. On en a 400 000 aujourd'hui et 200 000 demain. Et tout le monde fait cocorico. C'est une catastrophe, ça. Les paysans qui sont partis ne sont pas partis de gaieté de cœur. Ils sont partis parce qu'on ne payait pas leurs produits.

Ils n'étaient pas payés de leur travail. Et donc, tous les fils de paysans de mon village sont partis travailler à l'usine, à la préfecture, tout partout. Tout partout, sauf dans la ferme. Et aujourd'hui, moi j'ai 60 hectares, on est à 5 à travailler dessus. On ne gagne pas 3 smic hein, on ne gagne pas 3 Smic, mais on a un revenu honnête. Et je veux dire que la méthode existe. Le problème c'est qu'il faut prendre en considération le revenu du travail, et à un moment donné il n'est pas pris, que ce soit pour les paysans ou pour un grand nombre de citoyens et qu'à partir du moment où on reconnaît le travail des gens on peut les brancher dans des pratiques qui sont récurrentes, c'est-à-dire quand on produit sans pesticides, vous avez beau me parler d'engrais bas-carbone, je veux dire, effectivement vous avez raison sur... on va peut-être en utiliser moins, mais globalement, l'utilisation de l'eau, l'utilisation de l'énergie, de l'énergie nucléaire entre autres, c'est pas sans conséquences. Et je pense qu'il faut être honorable et modeste. C'est-à-dire que, arrêtons de dire que les paysans ne veulent pas travailler dans les champs, qu'il y en a plus, effectivement, on les a tous chassés. Et aujourd'hui, il y a plein de jeunes, plein de jeunes qui veulent rentrer en agriculture. Seulement actuellement, tous les moyens qui sont donnés sont donnés à l'agriculture industrielle. Rien n'est donné, rien n'est donné aux micro-projets. Il y a plein de gens qui travaillent en usine et qui voudraient travailler à la campagne. Moi, je connais plein de gamines qui ont mis en route, parce que beaucoup de filles veulent s'installer en agriculture pour des petits projets, on rigole, on rigole à leur nez parce qu'effectivement, ça ne tient pas longtemps parce qu'il n'y a pas de revenus. Alors qu'il y a de l'argent public, alors qu'on dépense 19 milliards pour soigner les problèmes liés aux pesticides aujourd'hui, pour dépolluer l'eau, de l'argent il y en a. Il faut faire des choix, Monsieur les bureaux d'études, faites des choix qui prennent en considération l'intérêt de l'ensemble de la population et non pas l'intérêt de quelques-uns parce que c'est une histoire de pognon tout ça. Même les agriculteurs qui vont payer votre engrais bas-carbone. Si vous ne produisez pas la quantité que vous espérez, les engrais vont augmenter. Ils seront encore les dindons de la farce quelque part.

(applaudissements dans la salle)

Mathieu David, animateur

On peut prendre une autre question. Monsieur au fond, Monsieur le maire devant, et puis il y avait Madame...

Bertrand VANACKER, agriculteur

Bertrand VANACKER, agriculteur à Maucourt entre Chaulnes et Rosières-en-Santerre. Je voudrais quand même recentrer un peu le débat, on est en train de s'énerver du débat. Je ne suis pas concerné par le projet FertigHy, mais quand même je voudrais remercier ce Monsieur qui a une agriculture ancienne et c'est très bien.

Un participant (agriculteur bio)

Moderne !

Bertrand VANACKER, agriculteur

Ancienne et moderne. Je voudrais quand même recentrer un peu le débat sur l'agriculture vite fait parce que je vous entendez tous applaudir mais quand même c'est un peu irritant. Sachez-le. Parce qu'au quotidien, on entend toujours les gens qui se plaignent sur les agriculteurs, des fois à juste titre, je l'admet, mais toutefois il faut quand même savoir que l'agriculture a évolué quand même depuis de nombreuses années. Elle a des outils d'aide à la décision. On ne met pas de l'engrais ou des produits phytos pour le plaisir, ça coûte cher sur nos exploitations agricoles. Oui, je vois Monsieur qui dandine de la tête là devant moi, mais je suis désolé Monsieur, c'est la vérité. C'est la vérité, on ne fait pas ça pour plaisir. Tous les matins, je ne me lève pas en disant, allez, je vais aller prendre de l'engrais ou mettre des phytos, super, je vais m'éclater. Non, c'est raisonnable, croyez-moi. C'est vrai qu'il y a peut-être 20 ans ou 25 ans, ce n'était pas le cas, mais aujourd'hui, ça a évolué. Alors quand je vous entendez, tout le monde applaudit.

Une participante

Vous ne polluez rien...

Bertrand VANACKER, agriculteur

Je n'ai pas dit que je ne polluais pas, j'ai dit ...

Mathieu David, animateur

Je vous propose de vous écouter les uns les autres, allez-y poursuivez.

Bertrand VANACKER, agriculteur

Je n'ai pas dit que je ne polluais pas, je dis que je pollue beaucoup moins qu'avant. Oui. Mais toutefois, quand je vous entendez tous applaudir, une grande majorité, par contre, ça ne gêne personne de prendre l'avion pour aller faire un voyage deux jours.

Un participant

Moi je le prends pas.

Bertrand VANACKER, agriculteur

Mais non, mais ne soyez pas... ne recentrez pas sur vous-même, monsieur.

Un participant

Mais non, mais ne balancez pas des généralités non plus !

Bertrand Vanacker, agriculteur

Laissez causer les autres, s'il vous plaît, Monsieur. On vous a écouté pas mal de temps et c'est très bien. Ça ne gêne personne de prendre son avion pour aller à l'autre bout du monde. on rejette des tonnes de kérostone dans l'hémisphère, ça ne gêne personne. On regarde toujours le problème chez les autres, on ne regarde pas le problème chez soi. Non, mais il faut admettre. Combien de fois je vois des gens qui jettent leur paquet de cigarettes ou leurs mégots par la voiture, pas le tri sélectif, des tas de choses au quotidien. Alors arrêtons de toujours mettre la faute sur les exploitants agricoles. On a des torts, il faut l'admettre. Les gens qui salissent les routes, qui ne les nettoient pas. Moi, j'en connais aussi, ça m'horripile. Mais arrêtons de vouloir remettre la faute sur les agriculteurs en permanence. Après, on parle de l'engrais. Il faut savoir qu'une grande partie des productions qui seront produites en France dépendent des engrains mondiaux, des importations. Aujourd'hui, il y a une taxe qui va être mise en place sur les engrains importés de 140 euros la tonne, peut-être. C'est possible. Ça concerne aussi l'aluminium, l'acier et le béton. L'Europe est en train de couper l'herbe sous le pied à tout le monde. On va perdre en compétitivité. Et ça, on va encore diminuer le nombre d'exploitants agricoles. Quand je rejoins, j'écoutais le Monsieur qui disait « Oui, les agriculteurs, il y en a moins en moins. » Vous avez raison. Mais moi, quand je voyais mon père travailler dans des petites étables avec des vaches, des cochons, le dimanche matin, le samedi soir, ben croyez-moi, j'avais pas envie de ça. J'ai pas envie de cette agriculture-là non plus. J'ai pas envie de retourner à l'étable, approcher des vaches, une dizaine de vaches. Je suis désolé, non, je suis désolé. Est-ce qu'on va revenir tous avec une calèche et un cheval et sans téléphone portable et sans wifi ?!

Une participante

On n'a pas dit ça !

Bertrand Vanacker, agriculteur

Mais non, mais laissez-moi causer ! Laissez-moi causer !

Mathieu David, animateur

Laissez-le finir. Monsieur, allez-y, finissez, après on vous apportera la parole, Madame.

Bertrand Vanacker, agriculteur

Est-ce que plus personne doit avoir internet chez lui ? Plus d'ondes wifi dans la maison ? Non, c'est pas vrai ! Alors, balayons tous un peu devant notre porte et ça ira très bien.

Mathieu David, animateur

Merci, Monsieur. Je propose qu'on...

Bertrand Vanacker, agriculteur

Mais non, Monsieur ! Il faut avoir de l'empathie pour les autres et du bon sens, il manque beaucoup de bon sens en France.

Mathieu David, animateur

Merci, monsieur. Je ne voudrais pas qu'on ouvre le débat sur le modèle agricole ce soir. Ce n'est pas l'objet de la réunion. Monsieur le maire, on vous amène le micro.

Un participant

C'est ça, hein, le fond du problème, c'est ça !

Mathieu David, animateur

Oui, mais on n'est pas là pour l'ouvrir ce soir.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Je suis désolé, mais j'ai tout à fait l'impression qu'on est en train de refaire un copier-coller de la réunion précédente qui a eu lieu à la Nouvelle Scène. Je suis désolé. On n'est pas là, ce soir, on n'est pas là pour écouter... On avait demandé à ce que ça soit pris en compte nos préoccupations. Si on reprend l'implantation de notre projet et qu'on trace un cercle de 1,5 km à 2 km autour du projet, ça concerne pas que nos quatre villages, mais tous les villages environnants de ce rayon-là. Quand même pas mal d'habitants. La question de ces gens-là, c'est quelle sera notre vie si ce projet-là se fait ? Le projet que vous nous présentez là, vous nous le présentez côté Noriap, côté Canal, où forcément vous avez tous des intérêts. Là, c'est géographiquement bien placé, à des noeuds, à des croisements, tout ça. Mais si vous vous tournez de l'autre côté, quelle sera la vie des habitants de Languevoisin, notamment, qui habitent à quelques centaines de mètres ? Quelle sera notre vie qui habitons d'un côté à 1,5 km dans la vie de tous les jours ? L'étude d'impact environnement, elle existe. Nous, maires des quatre communes, ça fait des mois, des semaines, des mois qu'on vous demande de nous la présenter. C'est pas possible, vous ne nous la présentez

pas, en disant qu'elle n'est pas terminée. Par contre, vous avez, via les services de la préfecture, vous avez déjà établi une proposition de servitude d'utilité publique. Je me demande comment vous avez pu établir ce document, qui fait quand même une analyse du risque, et qui est le commencement de ce qu'on va devoir faire dans nos communes, si vous proposez ça sans de l'autre côté avoir terminé votre étude d'impact d'environnement ? Ça, pour moi, je ne crois pas. Je crois que vous cherchez à gagner du temps, à jouer la montre. Vous allez sortir cet impact-là quelques semaines avant l'enquête publique, de façon à ce qu'on n'ait pas le temps d'y travailler. On sera pris par le temps parce que le calendrier, il avance. Quand je vous demandais le calendrier... Je comprends bien que ça avance, que ça avance, que ça avance, et que vous arrivez à ouvrir les portes en allant pour vous faciliter le travail, et que de toute façon, on va arriver au bout du projet sans qu'on ait... Bon, on n'aura pas de possibilité d'action. Il faut savoir que ce projet-là, aujourd'hui, il ne peut pas se faire. Dans le cadre du RNU, vous êtes bloqué. Vous êtes bloqué. Le RNU, aujourd'hui, le Règlement National d'Urbanisme, ne vous permet pas de mettre en place ce projet-là. Alors, vous savez déjà comment le retourner. Vous voyez que... C'est des portes qui sont ouvertes. Mais si, c'est de notoriété publique que de toute façon, à un moment donné, on va être capable de contourner le RNU pour permettre la faisabilité du projet. Ça fait quand même un petit peu beaucoup. Mais ceci dit, encore une fois, pour recentrer sur le projet, parce que là, le temps passe, et terminons par quelle sera notre vie, les impacts en termes de bruit, en termes de nuisances, tout ça, tout ce qu'on va devoir subir. Quelle sera l'influence de votre activité sur la départementale ? Ça aussi, c'est un vrai projet.

Mathieu David, animateur

On va répondre à cette question. Peut-être un mot, Monsieur Vandevorte, si vous souhaitez intervenir. Sur la première partie, je pense, sur l'avancée de l'étude d'impact. Et après, on va passer aux nuisances, aux impacts pour la population.

Guillaume Vandevorte, directeur adjoint DDTM

Oui, bonjour. Je suis Guillaume Vandevorte. Je suis le directeur adjoint de la DDTM. Et par rapport au RNU, en fait, en RNU, il y a une interdiction, finalement, d'extension. Sauf exception. Et l'une des exceptions, c'est sur des installations telles que, par exemple, Valame ou FertigHy, quand c'est une ICPE, il faut justement que, finalement, ces installations-là soient à une distance raisonnable des habitations pour justement qu'il n'y ait pas d'effet sur les habitations. Et donc ça fait partie des exceptions. On peut autoriser. Mais ça, c'est dans le cadre de la demande de permis de construire que va faire FertigHy, puisqu'il y a le dossier d'autorisation environnementale et le dossier de permis de construire, qui sont deux choses différentes. Ce sera à FertigHy, comme à Valame d'ailleurs, sur le projet Valame, de prouver qu'ils sont finalement obligés, avec ce type d'installation, de les faire loin des habitations. Donc voilà, c'est juste une précision par rapport au RNU. Effectivement, sur tout ce qui est extensions, normalement c'est interdit, mais pas quand il s'agit justement d'activités qui doivent être loin des zones d'habitation.

Plusieurs participants (hors micro)

La distance c'est quoi ?

Guillaume Vandevoerde, directeur adjoint DDTM

C'est justement l'instruction du permis de construire, il n'y a pas de distances qui sont mises au niveau réglementaire, et c'est justement au demandeur de prouver. Et ça c'est lors de l'instruction, nous, DDTM, puisque on est au RNU, c'est pas la communauté de communes ou la mairie qui va instruire, c'est les services de l'Etat, donc la DDTM qui instruit le permis de construire. Donc nous on attend d'avoir le dossier pour justement instruire ça. Mais je veux dire, intuitivement, une usine Seveso, on cherche justement avec les rayons, enfin les effets, les rayons d'effets, à justement les mettre plus loin des habitations. Et donc...

Un participant (hors micro)

Vous avez un minimum quand même ?

Une participante (hors micro)

Quelle distance ?

Pierre Carpentier, maire de Buverchy (*hors micro*)

Aujourd'hui le RNU, la distance est supérieure à 1 km.

Guillaume Vandevoerde, directeur adjoint DDTM

C'est-à-dire ?

Pierre Carpentier, maire de Buverchy (*hors micro*)

Entre le site et les premières habitations, le RNU aujourd'hui, la distance minimale est supérieure à 1 km il me semble, 1 km à 1,2 km, je crois. Et en fait, aujourd'hui, dans la réalité, les premières maisons sont à 500 mètres, donc il faudra justement faire abstraction du RNU pour passer autour, pour contourner, vous allez faire quelque chose, sortir de quelque chose qui vous autorisera à (enfin je dis vous, les services de l'Etat) (*inaudible*).... Mais aujourd'hui, non, mais soyons clairs, l'application du RNU ne permet pas l'installation du site de FertigHy.

Guillaume Vandevoerde, directeur adjoint DDTM

Sauf dérogation.

(*Brouhaha dans la salle*)

Et l'une des dérogations, c'est justement... sauf exception, c'est justement si...

Une participante (*hors micro*)

Qui donne la dérogation ?

Guillaume Vandevoerde, directeur adjoint DDTM

C'est le préfet. Après interrog...

Une participante (*hors micro*)

Le préfet ? Mais il est déjà pour, le préfet.

Guillaume Vandevoerde, directeur adjoint DDTM

Après instruction de la DDTM.

Une participante (*hors micro*)

Mais non, il est déjà pour ! En public, il dit qu'il est pour !

Pierre Carpentier, maire de Buverchy (*hors micro*)

On se moque de nous !

Mathieu David, animateur

Je rappelle que les représentants de l'État qui sont dans la salle ne sont pas là pour défendre le projet ce soir, ils sont là pour vous expliquer le cadre réglementaire. C'est très différent, je ne veux pas que vous ressortiez de la salle en pensant que les représentants de l'État qui sont au premier rang sont là en soutien au projet. Non, je vous assure, ce n'est vraiment pas ça.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin

Ah ben si justement !

Mathieu David, animateur

Non non je vous assure, ils auraient pas été là, vous nous auriez reproché un manque d'informations.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Le RNU, on nous dit que c'est à 1,2 kilomètre, et après on nous dit, officiellement, on nous annonce que c'est variable. C'est à géométrie variable puisqu'il y aura une dérogation puisque le préfet peut réduire cette distance. Et comme le préfet, qui est un fonctionnaire de l'État, il répond aux demandes du gouvernement et que tout le monde sait que FertigHy est porté par le Président de la République. qui est en fin de mandat sans faire de politique. C'est juste un constat que je fais. On est bien d'accord. On est bien d'accord que c'est juste un constat.

Mathieu David, animateur

J'entends.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Et que si le porteur du projet, effectivement, il est tranquille. Il sait qu'il peut dormir sur ses deux oreilles. Pourquoi ? Parce qu'il va créer de l'emploi dans un territoire qui, soi-disant, manque de l'emploi, parce qu'on va sauvegarder la souveraineté alimentaire de la France alors qu'on est en train de signer des accords pour aller faire venir des saloperies qui viennent d'Amérique du Sud, pour que les Allemands puissent vendre leurs bagoles. Voilà, ça c'est une parenthèse.

Mathieu David, animateur

Là on va un peu trop loin sur le débat.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Mais c'est là, il est là le cœur du problème. Moi, ce que je voudrais savoir, c'est comment ces gens-là vont accepter de vivre à 300 mètres des usines Valame, FertigHy et les autres ?

Mathieu David, animateur

Ce que je veux juste rappeler, c'est que les représentants de l'État qui sont au premier rang ce soir ne sont pas là en soutien au projet, ils sont là pour apporter des précisions sur le cadre réglementaire. Ils peuvent être là sur n'importe quel projet, que le préfet soit pour ou contre.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Moi je vous propose de reprendre, parce qu'effectivement l'heure tourne, je vous propose de reprendre les propos très justement de M. le maire de Buverchy. Vous êtes là pour poser des questions sur le projet, sur comment va être votre vie demain. Donc, effectivement, on peut avoir des grands débats sur l'État, sur le modèle agricole, etc. Mais nous, on est là ce soir pour essayer de répondre sur c'est quoi cette usine ? Qu'est-ce qu'elle va provoquer cette usine ? Comment elle va se voir ? Comment elle va sentir ? Est-ce qu'elle va faire du bruit ? Donc, allez-y !

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Un séisme pour tous les gens qui habitent à côté, c'est ça qu'elle va produire ! Elle va produire un choc !

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Monsieur Combault, est-ce que vous permettez que chacun pose ses questions et qu'on puisse y répondre ? Laissez la parole !

Mathieu David, animateur

Je pense qu'on va répondre... Monsieur Carpentier, Monsieur le Maire, avait demandé des précisions sur l'impact. On va passer les slides justement. Il y a eu des questions qui ont été demandées.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Ça fait un an qu'on vous demande des précisions qu'on n'a pas. Les études d'impact, on ne les a toujours pas. Même celles qui ont démarré, on ne les a même pas.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Les études d'impact ne sont pas aujourd'hui recevables du point de vue de l'instruction. Elles ne sont pas diffusables au public tant que la DREAL, tant que les services de l'État n'ont pas déclaré que la version était terminée recevable.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

C'est pas le public, c'est des représentants, c'est des élus du peuple qui demandent ça, c'est pas n'importe qui.

Une participante (*hors micro*)

Elles ne seront pas diffusées ?

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Elles ne seront pas diffusées. M. Carpentier a raison, elles ne seront pas diffusées.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Les études d'impact. Les études d'impact... Est-ce que, M. Combault, raisonnablement, ce serait juste, d'un point de vue de l'instruction, etc., qu'un document qui n'est pas validé, qui n'a pas fait l'objet d'une révision complète par le porteur de projet, suite aux demandes des services de l'État, soit diffusé publiquement ? Si les services de l'État nous disent « Non, vous n'êtes pas suffisant sur tel chapitre, retravaillez votre copie ». Alors vous auriez une copie incomplète qui circule publiquement, et puis il faudrait en refaire une, et puis après il y aurait plusieurs versions...

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Ne détournez pas les propos.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Je ne détourne pas vos propos, Monsieur Combault.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Je ne dis pas de le publier publiquement, de l'annoncer à toute la population, je dis simplement que le début des premières études devrait être soumis aux maires qui sont les premiers intéressés pour qu'ils puissent déjà avoir une idée. Déjà, eux, si les maires pouvaient déjà se faire une idée, vous voyez, de là où vous allez.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Monsieur Combault, ça fait un an qu'on fait des réunions. On vous propose... On vous explique en quoi consiste le projet depuis un an.

Pascal Combault, premier adjoint au maire de Languevoisin (*hors micro*)

Et ça fait un an qu'on vous dit qu'on n'en veut pas.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Mais d'accord, ça, très bien. Mais laissez au moins les autres personnes poser leurs questions, s'exprimer.

Monsieur Wattiez, garant

Je voudrais juste apporter une précision simplement juridique. Là, en ce moment, on est en concertation continue, qui fait suite à la concertation préalable. Je ne vais pas entrer dans l'ensemble des articles du Code de l'environnement, qui règle ce qu'on est en train de faire ensemble ce soir. Concernant les études d'impact, le Code de l'environnement est très clair. Il dit que les études d'impact seront communiquées au public au plus tard à l'ouverture de l'enquête publique. Le code de l'environnement ne dit pas que les études d'impact doivent être communiquées au public avant l'ouverture de l'enquête publique. C'est la situation de notre droit actuel. Est-ce que ça veut dire que le porteur de projet, FertigHy, ne peut pas parler de la manière dont il est en train d'élaborer son étude d'impact ? Bien sûr que non. Je veux dire, la concertation préalable, elle sert aussi à ce que le maître d'ouvrage dise comment il s'y prend. Donc en ce moment, le maître d'ouvrage est en train de travailler sur son étude d'impact. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus sur comment vous faites, où vous en êtes ? Est-ce qu'il y a des éléments que vous pouvez déjà communiquer au public ce soir ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Et en fait, ces éléments, on les a préparés ce soir en réponse à des questions qui pourraient surgir du public, on en a sur l'intégration paysagère, bien sûr certains d'entre vous les connaissent déjà. On a par rapport à la dernière présentation quelques visuels supplémentaires, on a également des réponses à des questions qui pourraient surgir sur le bruit, sur les odeurs, sur... Voilà. Donc, on a des éléments qu'on n'a pas inventés. Ces éléments, ils sont directement extraits de notre étude d'impact. Donc, en fait, un pavé de 800 pages, si on vous le distribue là, tous dans la salle, je ne suis pas sûr que ça marche très bien. On essaye justement d'être là ce soir pour vous communiquer ce qui est directement extrait de nos études d'impact. C'est-à-dire que tous ces documents que vous allez voir à l'écran, ils sont dans l'étude d'impact. On ne les a pas inventés pour cette réunion. Ils ont été préparés dans le cadre de nos études et on s'appuie sur ce document pour en faire un résumé et quelque chose qui est plus facile à expliquer devant vous ce soir. On peut parler d'intégration paysagère, mais on peut parler d'autre chose. Je ne veux pas non plus forcer le sujet.

Mathieu David, animateur

Allez-y, oui, avançons sur l'intégration paysagère, parce qu'il faut bien...

Une participante (hors micro)

C'est pas le plus important.

Mathieu David, animateur

Qu'est-ce qui vous intéresse alors ? Monsieur a parlé du bruit ou des...

Une participante (*hors micro*)

Le bruit !

Mathieu David, animateur

Le paysage, c'est ...

Un participant (*hors micro*)

Le risque d'explosion par exemple ! Il y a déjà eu des expériences là-dessus ! Qu'est-ce que vous comptez faire pour limiter une éventuelle explosion ?

Mathieu David, animateur

On va y venir, on va y venir. Les nuisances, donc on va mettre odeur et bruit si vous voulez.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Alors sur les odeurs, qu'est-ce que dit l'étude d'impact ? L'étude d'impact dit : quel est votre procédé ? Votre procédé, c'est de rentrer, enfin de faire rentrer des éléments dans l'usine, de traiter ces éléments dans l'usine, comment sont-ils traités, et qu'est-ce qui en sort ? Qu'est-ce qui généralement génère des odeurs, dans la plupart des usines qu'on connaît, qui peuvent être désagréables ? Les traitements d'eau ? Les traitements d'eau, surtout quand il y a de la matière organique, typiquement une sucrerie, les eaux qu'elle rejette, ces eaux de process qui sont traitées, il y a de la matière organique, il y a du CO₂, il y a du méthane, il y a des choses qui génèrent des odeurs désagréables. On n'a pas de matière organique dans le procédé FertigHy. Donc déjà, toutes ces odeurs potentiellement nauséabondes qui sont essentiellement liées au traitement d'eau, dans le cas de FertigHy, il n'y a pas de matière organique, donc pas ce type de décomposition organique qui génère des odeurs désagréables. On a également des produits qui sont des matières premières totalement inodores. On va rentrer dans l'usine, on l'a dit tout à l'heure, de l'eau, de l'air, de la dolomie. La dolomie, c'est une roche calcaire qui ne sent rien. Et de l'électricité qui n'a pas d'odeur. Ça, c'est ce qui rentre dans l'usine. Qu'est-ce qui sort de l'usine ? On a du CAN 27 qui est un granulé d'engrais qui lui aussi n'a pas d'odeur. Ceux qui manipulent le CAN 27 parmi vous savent que ce n'est pas un produit qui dégage une odeur désagréable. Donc, d'où peuvent venir les odeurs ? Des process internes à l'usine : la production d'acide nitrique, d'ammoniac et d'ammonitrat. Ces process là sont tous réalisés

dans des cuves, dans des réservoirs, dans des tuyauteries qui sont fermées. Donc il n'y a pas un échappement permanent de produits avec des odeurs nauséabondes. Qu'est-ce qui va se passer ? Il va se passer que lorsque les process ne sont pas stabilisés, c'est-à-dire lorsque vous démarrez l'usine ou lorsque vous arrêtez l'usine, vous allez avoir une cuve qui se vide plus vite que l'autre. Donc potentiellement, vous avez des soupapes, des soupapes de sécurité, qui vont ponctuellement, en phase de montée en charge et en phase de baisse, qui vont libérer certains effluents, certains résidus de cuve qui peuvent émettre des odeurs. Mais c'est des cas très particuliers, très exceptionnels, la montée en charge et la baisse de charge. Et c'est hypothétique, s'il y avait un déséquilibre, si tout est équilibré il n'y a pas de raison que les soupapes s'ouvrent. Donc on est quand même sur un process qui n'a pas de combustion, pas de combustion de méthane, pas de combustion donc pas de dégagement de produits de combustion, notamment le méthane ou des produits qui pourraient se sentir, qui n'a pas de matière organique, donc pas de décomposition de matière de façon odorante, qui n'a pas d'intrants ni de sortants qui ont des odeurs, donc on est quand même sur un process qui, globalement, dans un cas normal de fonctionnement, ne génère pas d'odeur.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy (*hors micro*)

Vous allez produire du dioxyde de carbone ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Non.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy (*hors micro*)

Si.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Non. Écoutez, je vous laisse rédiger l'étude d'impact à notre place, mais moi je vous assure qu'on ne dégage pas 1 gramme de CO₂. On n'utilise pas de carbone dans le process. C'est pour ça que je disais qu'on n'utilise pas de matière organique. La matière organique, c'est le carbone, c'est la molécule carbone. On n'en a pas.

Mathieu David, animateur

Alors Monsieur tout au fond, on vous amène le micro et après, Monsieur. On pourra vous dire un mot sur le bruit aussi après.

Jérôme Macé

Bonjour, moi je m'appelle Jérôme Macé, donc j'aurais une question à vous poser. Concernant l'impact environnemental, il y a quand même prévu je crois 430 camions/jour. Ça fait quand même un petit impact environnemental, non, c'était pas ça à la base ? Pas loin de 400 camions jour, non c'est pas ça ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Non, 35 camions / jour.

Jérôme Macé

Ok d'accord. Autre chose, vous êtes sur une entreprise Seveso niveau haut, d'accord, et on sait très bien que sur certaines usines qui sont en seuil Seveso niveau haut, les habitations aux alentours, sur certaines entreprises, on est obligé de monter une cellule de confinement, en cas de danger. Nous, est-ce que ça nous impacte directement ? Déjà d'une, première question. Deuxième question, quid de la perte de la valeur de nos habitations ? Parce que quand on a une usine seuil Seveso haut, généralement, nos habitations perdent facilement 25% de sa valeur. Quid de cet impact ?

Mathieu David, animateur

Merci. Donc là, on est vraiment sur des questions risque-sécurité. On peut peut-être les aborder après. Il y a des éléments de présentation. Pour rester sur les odeurs, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Oui, Monsieur, on vous amène le micro. Je voudrais vraiment qu'on reste sur cette thématique, qu'on les aborde les unes à la suite des autres pour pas s'éparpiller.

Francis, citoyen concerné

Plus une précision dans le document que vous avez fourni au niveau de l'odeur est indiqué un régime de vent est-nord-est. Moi j'avais cru comprendre que chez nous ici c'était plutôt ouest-sud-ouest, puisqu'au niveau de l'aéroport qui devait se construire là, dans la région, les pistes étaient orientées ouest-sud-ouest. Donc voilà, c'est juste une précision.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Très honnêtement, je ne sais plus comment on a écrit ça, ou comment c'est écrit dans l'étude d'impact, mais on est bien d'accord que c'est une flèche qui vient du ouest-sud-ouest, qui va vers l'est-nord-est. Donc c'est ça le... Non mais... On ne va pas... On connaît quand même tous les vents dominants dans la région, il suffit de regarder les éoliennes, le vent vient principalement de l'ouest-sud-ouest et va vers l'est-nord-est. Donc il va vers... Direction est-nord-est.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Dans votre présentation, il était écrit justement que les vents dominants étaient du Nord-Nord-Est et que de ce fait, ça allait renvoyer, je vous cite, que ça allait renvoyer tous les désagréments sur le côté de Nesle et que ça impacterait donc une zone où il n'y avait pas d'habitants. Sauf que si vous inversez le sens des vents, celle-là, parfois, c'est chez nous.

Mathieu David, animateur

On parle de vents dominants.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Oui, mais dans votre première présentation (*inaudible*), vous indiquez bien que les vents dominants étaient de nord-nord-est et que de ce fait, ça allait emmener tous les désagréments sur le côté de Nesle, une zone où il n'y avait pas d'habitants. C'est ce que vous avez écrit.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Nord-nord-est, c'est peut-être nord-nord ouest. Mais on parle bien du...

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Oui, mais sauf que...

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

C'est pas Nesle, c'est Voyennes, en fait. Merci. C'est la zone où il y a le plus grand espace sans habitation autour du site.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Oui, mais si vous mettez les vents dominants dans le bon sens, c'est chez nous. C'est nos villages qui sont directement concernés par tous ces désagréments-là.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Oui, mais les vents dominants, ils vont dans... dominants...

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Ils viennent chez nous.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Il vient de chez vous ? Il vient de chez vous, donc si vous êtes en amont du vent, il va vers l'usine, il va après l'usine, il vous emmène.

Un participant

Non, ils viennent chez nous !

Christophe, participant

Mais c'est pas grave puisqu'il n'y a pas de désagrément, donc le sens du vent finalement je crois qu'on peut le mettre de côté.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Ah bah ça c'est important.

Christophe, participant

Ça c'est un bon résumé. Moi j'ai une question, j'ai une question et finalement j'aurais peut-être dû la poser à 18h10, on aurait certainement gagné du temps. Vous vous rendez compte de la pression qu'il y a dans la salle ? Vous vous rendez compte le mal-être la colère, l'interrogation ? Et moi, je me pose quand même une vraie question. Je vois toutes les compétences qui sont réunies. Bravo, bravo, bravo à l'État, bravo au bureau d'études, bravo à ce que vous faites, le projet que vous portez. Ma question, elle est très simple. Moi je suis élu aussi sur Ham, je rencontre plein de gens, plein de gens me disent Christophe tu te rends compte il va pas y avoir une usine comme ça et tout, je sais même plus quoi répondre parce que j'ai pas eu la réponse à toutes mes informations. On est passé de 11 000 m³ à 5 000 m³ on m'a dit que ça allait être un gros ventilateur qui allait refroidir, etc. Mais j'ai eu aucun détail technique pour me l'expliquer. Donc j'ai du mal à répondre aux gens qui me demandent dans la ville. Et ma question, elle est très simple. C'est tout simplement, est-ce que c'est possible, vu le nombre de personnes qui sont contre, et les élus les plus touchés sont contre, est-ce que c'est possible que vous pouvez réorienter géographiquement ce projet un jour ou l'autre ou non ? Et comme ça, on va tous gagner du temps, finalement, parce que j'ai l'impression que ça déroule. On nous parle du Président de la République, de son ministre qui sort de Choose France au château de Versailles, qui annonce, et après les agents, et après on descend, on descend, on descend. Et aujourd'hui, nous, habitants, citoyens lambda, on ne sait pas où on va, on ne sait pas quoi dire. En fait on n'est pas trop écouté et j'ai l'impression que vous vous déroulez. Tout le monde pose sa question technique qui va être intéressante pour lui mais pas pour l'autre. Et en fait on ne sait pas trop où on va. Ma question

est très simple. Est-ce que le projet il est fait et qu'il n'y aura pas de toute façon machine arrière parce que j'imagine que vous avez engagé des millions et des millions. Et c'est très simple, en fait. Dites-nous, parce que les gens qui habitent Languevoisin, ils vont vouloir vendre rapidement leur maison avant peut-être que ça arrive. Donc il faut qu'on ait des réponses concrètes parce que nous, on doit s'expliquer. Nous, on se regarde les yeux dans les yeux, nous, les habitants. On lit, on s'informe, etc. Mais on ne sait plus quoi dire, on ne sait plus quoi penser. Et en plus, et je vous l'avais dit une fois, j'ai l'impression que les personnes qui ont porté le projet au niveau élus n'ont pas forcément le vent en poupe, parce qu'on lit aussi les journaux, on lit ce qui se passe. Et franchement, je suis très très inquiet, pas sur le projet, parce que le projet, 250 emplois, etc. moi aussi, ça me fait rêver, ça. Mais je suis inquiet sur, d'une part, la forme, le fond, et s'il vous plaît, dites-nous où on va, est-ce qu'on peut continuer ces débats, ces explications, ou alors c'est tout fait, et puis de toute façon, ça se fera et c'est tout ?

Mathieu David, animateur

Pour répondre à votre question, il y a une date qui a été annoncée tout à l'heure, je ne sais pas si elle a bien été remarquée, c'est le 2027, qui était la décision finale d'investissement. A votre question, est-ce que le projet est fait, est-ce qu'on y va ? Je pense que c'est ça la réponse, c'est à quelle date FertigHy prend la décision finale de lancer l'usine, sous réserve bien sûr qu'il y a eu l'autorisation environnementale avant ?

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Effectivement, c'est une bonne réponse. Le projet, il n'est pas fait tant qu'on n'a pas pris cette décision, il n'est pas fait tant qu'on n'a pas eu les autorisations environnementales. Il n'est pas fait tant qu'il n'y a pas eu finalement tous les éléments alignés pour qu'au moins, du point de vue du porteur de projet, on puisse lancer l'investissement. Après, ce qu'on vit ici ce soir, est-ce que vous ne croyez pas qu'on vivrait la même chose si on avait décidé de faire le projet, je n'en sais rien, dans une commune de l'Est de la France ? Est-ce qu'on n'aurait pas les mêmes problèmes, les mêmes préoccupations ? Les mêmes inquiétudes ? Donc, finalement, vous, demain, vous portez un projet, vous voulez développer, j'en sais rien, un méthaniseur, c'est à la mode, on en parle beaucoup en ce moment. Les méthaniseurs, tout le monde veut en faire, personne ne veut les avoir à côté de chez soi. Bon, demain, vous voulez développer un projet de méthaniseur, les voisins ne sont pas contents, qu'est-ce que vous faites ? Vous allez faire le tour de toutes les communes de France pour voir qui veut bien en avoir ?

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Non non, je suis désolé, reprenons le projet des méthaniseurs. Il y a des méthaniseurs, ça s'est mal passé parce qu'ils ont mis ça à côté des habitations. Il y a par contre des exemples de méthaniseurs où ils ont travaillé de façon intelligente en se plaçant dans des sites qui ménageaient les effets sur les habitations. Et tout le monde est content. Tout le monde est content d'avoir le méthaniseur, quand il n'y a pas de désagrément. Tout le monde est mécontent quand il doit subir les odeurs. Donc, il n'y a pas de généralité. Il suffit de bien placer le projet. Votre projet, on ne conteste pas l'utilité de votre projet. On se doute bien que c'est un projet d'avenir qui est utile à notre pays. On conteste simplement le fait que vous veniez vous planter à quelques centaines de mètres. Jamais on n'acceptera ça.

Axel De Bienassis, directeur du développement, FertigHy

Mais vous l'avez dit vous-même, des projets de méthaniseurs qui ont finalement fonctionné ont fait consensus parce qu'ils étaient placés à un endroit où ils ne dérangeaient pas. Mais la notion de dérangement, on essaye d'en parler depuis le début de cette soirée et on essaye aussi de vous expliquer en quoi consiste le dérangement. Vous pouvez avoir plein de critères subjectifs sur « je ne veux pas une usine à côté de chez moi parce que c'est moche » ou « parce que ça va faire des odeurs, j'en suis sûr, même si on me dit que non, je suis sûr qu'il va y avoir des odeurs » ou « ça va faire du bruit même s'il y a des normes à respecter et qu'ils ne seront pas autorisés s'ils dépassent, je suis sûr qu'il va y avoir du bruit ». On peut avoir une certitude intime de « de toute manière, j'en veux pas ». Mais cette certitude intime, Monsieur Trucmuche à l'autre bout de la France, il a la même que vous. Donc on aura le même travail à faire à n'importe quel endroit pour simplement expliquer que ce projet n'a pas forcément tous les désagréments que vous lui attribuez. Et qu'il en a certains, mais qu'il n'a pas forcément ce côté diabolique que vous voulez bien lui attribuer sans le connaître suffisamment.

Mathieu David, animateur

Je vois des mains qui se lèvent. Si on a terminé sur les odeurs, je voudrais qu'on réponde aux questions de Monsieur au fond sur la sécurité industrielle, le risque Seveso et ...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

M. Macé, c'est ça ? Pour répondre à votre question à propos du local confinement, ça fait écho peut-être aussi aux mesures et documents "servitude d'utilité publique" que M. Vanmackelberg évoquait tout à l'heure. Dans ce qui a été présenté notamment dernièrement aux élus, il y aura probablement donc à la demande des services de la DREAL la possibilité d'avoir des locaux de confinement sur des nouvelles constructions, donc qui seront nouvelles sur la zone, pas sur l'existant, et donc uniquement d'avoir sur les habitations existantes une pièce susceptible de pouvoir être fermée, abritée, sans ventilation qui ferait office local de confinement. Donc pas de besoin particulier d'investir ou de créer des choses spécifiques. On parle uniquement de nouvelles constructions. Je parle aussi sous le contrôle de M. Vanmackelberg qui sera le décisionnaire d'imposer une servitude d'utilité publique.

Un participant (hors micro)

Deux poids, deux mesures !

Un participant (hors micro)

Et sur les anciennes maisons ?

Mathieu David, animateur

Attendez, on va vous apporter le micro.

Bastien Vanmackelberg, chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Alors, là on touche à un sujet qui est effectivement, j'allais dire, sensible parce qu'il faut bien comprendre ce qu'il y a derrière. Ce que je disais tout à l'heure en introduction... Un projet tel que celui-ci, pour qu'il puisse être autorisé, il faut qu'il démontre son acceptabilité en matière de danger. Acceptabilité, ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'une fois que j'ai mis en place toutes mes mesures de maîtrise du risque, et ça c'est ce qui est demandé, imposé à FertigHy, c'est-à-dire d'évaluer tous ses scénarios de danger, de mettre en place toutes les mesures qui doivent permettre de faire en sorte que l'accident n'arrive pas, ou en tout cas de tendre le risque vers zéro, puisqu'on ne peut jamais garantir que le risque zéro n'existe pas, et qu'au cas où on aurait malgré tout un accident, donc en l'occurrence ici c'est surtout une problématique de fuite de produits toxiques, que les zones d'effet soient les plus limitées possibles.

Ce qu'on appelle acceptabilité, c'est le croisement entre la probabilité d'occurrence du risque ce qui est le nombre de personnes exposées. Donc là en l'occurrence effectivement, les maires des communes concernées ont reçu un projet qui est basé sur l'étude de danger élaborée par FertigHy de zones qui pourraient être soumises à des servitudes d'utilité publique. Vous allez peut-être le voir, je ne sais pas si vous souhaitez le passer ou pas, que le rayon concerné est effectivement relativement large mais qui concerne un scénario qui est considéré comme très improbable parce qu'il est effectivement demandé à FertigHy de faire en sorte qu'il y ait tout un tas de barrières de sécurité qui doivent empêcher la survenue de ce scénario-là.

L'acceptabilité, comme je le disais tout à l'heure, c'est un croisement entre la probabilité, donc là très faible, et un nombre de personnes exposées. C'est-à-dire que si on expose beaucoup de personnes, ça n'est acceptable que si ça n'arrive qu'une fois, statistiquement au moins tous les 10 000 ans, enfin une fois maximum tous les 10 000 ans. Ça reste une approche effectivement qui est statistique. Mais pour que ça reste acceptable dans son environnement, pour que ça reste acceptable... c'est valable à un moment où on délivre l'autorisation, mais il ne faut pas accroître l'exposition au danger. C'est pour ça que les servitudes sont là, c'est ce qu'on appelle maîtriser l'urbanisation. Ce qui est demandé, c'est d'abord la maîtrise du risque à la source, donc ça c'est une responsabilité de l'exploitant. Et ensuite, la responsabilité des pouvoirs publics, c'est de dire qu'on sait qu'on a une installation qui peut générer un danger, et on évite d'exposer de nouvelles personnes, de nouveaux biens, à cette zone de danger, donc de prévoir le cas échéant soit des zones d'inconstructibilité, soit de la constructibilité sous condition. Dans des zones qui sont exposées à des effets de surpression avec des risques de bris de vitre, ça peut être une servitude qui impose un renforcement du vitrage. Sur des zones qui sont à proximité d'effets thermiques en cas d'incendie, ça peut être de prévoir, des zones d'activité, des murs suffisamment coupe-feu, etc. Et pour des zones en effet toxiques, pour des nouvelles habitations, il peut, ça ce n'est pas sûr, ça reste encore des choses qui seront à discuter et à déterminer, mais demander à ce qu'il puisse y avoir des locaux de confinement. Surtout, d'ailleurs, plutôt pour des établissements recevant du public que pour des résidences individuelles. Donc, pour les résidents qui sont dans les communes concernées par des zones d'effet, il ne sera pas imposé de mettre en place des locaux de confinement. Voilà, donc ça, c'est un point que je souhaitais effectivement préciser. Par contre, effectivement, il y aura peut-être une condition pour des nouvelles zones résidentielles

etc qui pourraient se voir imposer ce type d'équipement dans la logique qui est de ne pas exposer de nouvelles personnes à des risques qui remettraient en cause l'acceptabilité du projet.

Une participante

C'est l'État qui paye ?

Bastien Vanmackelberg, chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

À partir du moment où il n'y a pas d'imposition, il n'y a pas d'obligation qui est imposée, il n'y a pas de ce fait-là d'indemnisation à prévoir. Après...

Une participante

Donc FertigHy a des subventions pour construire son usine, et nous on doit tout payer !

Bastien Vanmackelberg, chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Je précise. Je continue. Sur les zones qui seraient frappées d'inconstructibilité dure, là, effectivement, il peut y avoir dépréciation de la valeur vénale et indemnisation à prévoir par le porteur de projet.

Pierre Carpentier, maire de Buverchy

Ça veut dire aussi que nous, présents depuis déjà quelques temps, l'habitude sera qu'on deviendra plus résistants que les nouveaux... (*brouhaha dans la salle*)

Mathieu David, animateur

On va passer la parole à d'autres... Oui, Monsieur, derrière. Vous n'avez pas pris le micro, on va essayer de privilégier les gens qui n'ont pas pris la parole encore.

Un participant

Bonsoir, je suis un administré de la commune d'Hombleux. Ma question elle est simple, elle va être posée au bureau d'études. Expliquez-moi, alors que la décision n'a pas encore été prise pour cette usine, pourquoi il y a, au droit de cette future usine, déjà deux poteaux d'incendie d'installés ? Pourtant ça a un coût, je peux vous garantir, demandez au maire, ça a un coût le prix d'un poteau d'incendie, il y en a deux !

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

À quel endroit s'il vous plaît ?

Un participant

Au droit de votre future usine. C'est dans un champ.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Donc ce n'est pas des poteaux incendie qui ont été installés là, c'était...

Un participant

Ah bon quand c'est rouge, Monsieur, c'est pas des poteaux d'incendie ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

... les forages ...

Un participant

C'est bizarre. Vous changez avec la réglementation incendie.

Mathieu David, animateur

On va vous apporter la réponse.

Un participant

Merci Monsieur

Mathieu David, animateur

Guillaume, si vous avez...

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui oui, je suis allé les voir pour vérifier s'ils sont en bon état. On parle bien de ça ?

Un participant

Oui c'est ça.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Ah ce sont des têtes de forage. Je vous ai montré tout à l'heure le dessin avec la craie, les piézomètres. Donc voilà, c'est les deux forages qu'on a réalisés en novembre 2024. Ils ont été autorisés, régularisés auprès de la DDTM.

Un participant

Vous êtes autorisés à mettre de la pâte rouge sur ce genre de forage ?

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Oui, oui.

Un participant

C'est la réglementation, le droit, la pâte rouge pour les poteaux d'un certain nombre.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

Non, non, non.

Un participant

Je sais de quoi je parle, j'ai été pompier.

Guillaume Guédon, ingénieur hydrogéologue, TAUW France

D'accord, c'est une bonne chose. Le but c'est qu'ils ne soient pas détruits en fait. C'est pour ça qu'ils ont une margelle en béton, c'est pour ça qu'il y a un trépied en acier galvanisé. C'est pour ça qu'on a un capot en acier renforcé avec un cadenas dessus et à l'intérieur un tube HPVC avec un bouchon vissé pour être sûr

que les eaux souterraines sont protégées, qu'on ne va pas avoir accidentellement un tracteur, c'est encombrant, qui vienne casser la tête et après avoir des ruissellements d'eau plus ou moins chargés qui vont rejoindre la nappe. Ça fait partie des mesures de protection de la nappe qui ont été mises en œuvre. Pour que ce soit visible et protégé.

Un participant

C'est ma deuxième question, et j'en terminerai pour moi. Vous allez utiliser de l'hydrogène. L'hydrogène est un gaz hautement explosif mélangé avec de l'oxygène, on est bien d'accord ? A partir de là, est-ce qu'il y a eu une étude, comme AZF à Toulouse au niveau de l'impact qu'il peut y avoir sur les différentes communes environnantes ? Rappelez-vous d'AZF, par exemple.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Tout à fait, Monsieur. On va vous expliquer un petit peu la conduite de l'étude de danger, en quelques slides. Je voulais juste avant répondre à la deuxième question de M. Macé sur la valeur des maisons. Vous indiquez une baisse de 25% près d'un site Seveso. Alors moi, je voudrais vous poser la question sur quelle étude ou sur quelle base vous vous basez, enfin, vous pouvez annoncer ça ? Parce qu'en fait, actuellement, il n'y a pas d'étude, à notre connaissance, qui stipule une baisse de la valeur immobilière auprès d'un site industriel...

Un participant

S'il vous plaît

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Je peux terminer, Monsieur ? Je peux terminer ?

Mathieu David, animateur

On va laisser...

Un participant

J'ai fait estimer ma maison il y a deux ans, elle valait 250 000 euros. Je l'ai fait estimer il y a deux mois. La dame n'est pas d'ici, elle est de Amiens, l'agence immobilière me l'a estimée à 210 000 euros. Alors que je viens de faire construire un garage de 40 000 euros. Tous les travaux sont faits. Chauffage aux normes, tout est fait. Le plan pour les normes, tout est OK. Elle m'a dit, aujourd'hui, en l'instant T, vous perdez 40 000

euros.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Pour quelle raison ?

Un participant

A cause de vous.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Mais on n'est pas installé.

Un participant

Non mais le projet en fait partie.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Mais il n'est même pas encore autorisé. Elle ne peut pas se baser là-dessus.

Un participant

Mais c'est une intoxication.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Mais pas du tout, je pense qu'elle se base peut-être sur le marché de l'immobilier qui a une baisse actuellement mais qui n'a rien à voir avec...

Un participant

C'était sur TF1 il y a quelques jours, une dame de Languevoisin a eu la même réflexion. En visuel, elle est pile poil en face de chez vous. Elle a dit que sa maison, qui était neuve, je la cite là, elle perdrat, elle serait invendable sa maison !

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Très bien. Donc vous vous basez sur quels critères pour annoncer ça ?

Un participant

Vous !

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Ah non ! En fait, il n'y a pas...

Une participante

Excusez-moi monsieur !

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Si je peux terminer mon propos, après je vous laisse la parole. Il n'y a pas d'étude actuellement qui prouve...

Un participant

Non mais...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Je peux terminer de parler ou on s'en va ?

Mathieu David, animateur

Si vous posez des questions, c'est bien d'écouter les réponses.

Un participant

Est-ce que vous connaissez le principe de la rumeur ? Vous lancez une rumeur, elle peut être...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Donc je termine mon propos. Monsieur s'il vous plaît. Donc actuellement, allez rechercher sur internet ce que vous voulez, il n'y a pas d'études qui prouvent une baisse de valeur immobilière autour de zones industrielles, parce qu'au final, il y a un maintien d'activité, il y a un développement d'activité parfois autour de ces zones, il peut y avoir des nuisances bien entendu, mais on ne constate pas de baisse drastique de l'immobilier. Allez voir la commune de Nesle, allez voir la commune de Mesnil-Saint-Nicaise. Il n'y a pas eu de baisse de l'immobilier depuis l'installation des deux usines Ajinomoto et Tereos.

Un participant

Il y a eu un reportage sur TF1...

Mathieu David, animateur

Oui, Monsieur en a parlé. Je vous propose qu'on passe à l'étude de dangers, vous êtes plusieurs à avoir posé des questions dessus.

Une participante

Si, si. Je connais une personne qui a travaillé dans l'immobilier. Elle a estimé des maisons sur Nesle. Ils étaient bien en dessous du prix.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

C'est pas ce que nous indiquent les maires des deux communes.

Une participante

On peut vous dire ce qu'on veut aussi.

Une participante (hors micro)

C'est ceux qui sont pour votre projet ? Le maire de Nesle et puis ...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Ils ne sont pas des soutiens de notre projet, ils sont maires de leur commune.

Je vais peut-être laisser la parole à M. Van Mackelberg. Il y avait deux parties pour introduire l'étude de dangers. Peut-être que vous voulez en parler ou je passe directement à...

Mathieu David, animateur

Vu l'heure maintenant on va peut-être avancer...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Ok, donc, rapidement, comment se produit une étude de dangers ? Il y a trois étapes principales. C'est qu'on identifie les dangers existants aux produits et aux procédés qui vont être mis en œuvre sur l'usine. Donc, on va étudier, on va recenser les risques dans le fonctionnement des installations de ce type et les scénarios d'accidents qui peuvent arriver. On va également faire une évaluation préliminaire des risques. donc là on va faire une revue d'analyse sur l'ensemble des installations du même type ou proches, assez similaires, pour savoir quel était l'historique d'accident sur ces installations, quelles sont les règles de l'art en conception de ces installations, de suivi et de surveillance. Enfin, on va terminer par une analyse détaillée des risques. Là, on va étudier de façon quantitative les différents scénarios. Alors dans le cadre du dossier FertigHy il y a eu 145 scénarios qui ont été étudiés par le bureau d'études, EGIS, dont on avait parlé, et pour voir quelles peuvent être les conséquences si des scénarios de ce type arrivaient et quelles vont être les mesures à prendre pour les éviter. *Je peux passer à la (slide) suivante ? Merci.*

Alors, quels sont les risques principaux qu'on voit sur ce projet ? Alors, il y a trois grands risques. Il y a le risque explosion, le risque incendie et le risque toxique. Alors, le risque explosion, il est principalement lié à la production d'hydrogène et à la présence d'ammonium.

Le risque d'incendie, c'est lié à la production d'hydrogène et d'ammoniac, et le risque toxique, c'est principalement la présence d'ammoniac et d'acide nitrique. Donc chaque risque, on va l'identifier, et il va y avoir une maîtrise des risques qui va être mise en œuvre. Comment on va gérer ce risque ? Il y a plusieurs façons de le faire. On va avoir soit une réduction des dangers à la source, avec trois mesures principales. Substituer, donc utiliser des produits moins dangereux. Intensifier, en minimisant les quantités de ces produits. Et atténuer en opérant dans des conditions opératoires moins dangereuses. On va également avoir des mesures de prévention, où on va installer des détecteurs pour détecter les défaillances, prévenir les problématiques, avoir des barrières sur ces procédés pour les mettre en sécurité. Donc ça, ça va être intégré dès la conception. Et ensuite, des mesures de protection, donc en cas de survenue d'accident, avoir des barrières pour réduire ou supprimer les effets de ces accidents qui peuvent arriver.

Le risque d'explosion. En quelques mots, qu'est-ce qu'on va faire pour diminuer ce risque ? Comme je vous le disais, il est principalement dû à l'hydrogène et à l'ammonium. Pourquoi l'ammonium qu'on va produire diminue ce risque ? C'est parce qu'on a fait le choix d'utiliser de l'ammonium moyen dosage, donc le CAN 27, qui va être enrichi en calcium, qui va nous permettre, grâce à l'ajout de dolomie, de réduire la charge en azote, d'avoir un ammonium qui est différent de celui qui était produit à AZF par exemple, et donc d'avoir une propension à la détonation beaucoup plus faible, beaucoup plus réduite que ces ammoniums là, qui sont le 33,5, qui est encore majoritairement, enfin, beaucoup utilisé par les agriculteurs en France.

Un participant

S'il vous plaît ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Je peux répondre après à votre question ? J'ai juste deux slides pour terminer, Monsieur.

Un participant

J'ai une question maintenant, concernant le processus de production.

Mathieu David, animateur

Excusez-moi, l'heure tourne, Monsieur, on va aller au bout de la présentation. Il y a encore deux minutes et après, on vous donnera la parole.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Alors, pour terminer sur la substitution. Voilà, utiliser l'ammonitrat moyen dosage. L'intensification, ça va être d'avoir, par rapport au risque hydrogène, aucun stockage d'hydrogène sur le site. On va avoir un flux tendu, comme on le disait tout à l'heure. On produit de l'hydrogène, on le consomme aussitôt. Ça évite tout risque d'avoir un stockage d'hydrogène présent, de risque d'explosion. Enfin, pour l'engrais, on va le stocker dans des bâtiments distincts. Ça va être soit en vrac, avec différentes piles qui vont être séparées par des murs de protection, soit en big bag. Enfin, on va avoir des volumes qui seront cohérents avec ce qui existe à peu près sur les autres sites de production d'engrais en termes de quantité de stockage. Dernier point très important, c'est qu'on n'aura aucun stock de produits non conformes. Car toute production qui n'atteindrait pas les standards serait directement réintégrée dans le processus de production pour reproduire un engrais qui soit répondant au contrôle qualité qui sera exigé sur le site. Donc pas de tas qui traînerait dans un coin, par exemple.

Enfin, le dernier point sur l'atténuation, c'est qu'on n'aura pas d'entrée ni de sortie de matière dangereuse du site. Uniquement en entrée des produits dont on a parlé, de la dolomite, de l'eau, d'électricité, de l'azote, de l'air. Et en sortie, l'engrais, une fois stabilisé, CAN 27 sous forme granulé, soit en vrac, soit en big bag.

Le risque incendie, lui, il est soumis à des moyens de prévention. Donc là, on respecte le code du travail, on respecte le code de l'environnement. Donc là, c'est la partie formation, vérification d'équipement. Je ne vais pas le détailler. Vous pouvez le lire ici.

Juste pour terminer, l'autre point, c'est les moyens de protection. Là, on va avoir des protections passives, donc dès la construction, des murs répondant aux résistances incendies, des portes coupe-feu. Donc là,

l'ensemble des mesures qui nous seront demandées et qui seront contrôlées par la DREAL. Enfin, des protections actives, donc des extincteurs, des robinets d'incendie, tout un système d'extinction qui sera présent sur le site, avec un réseau d'eau incendie sous pression, qui permettra de desservir des poteaux qui seront répartis tous les 200 mètres, au grand maximum, pour pouvoir avoir une intervention des services de sécurité si besoin, et pouvoir intervenir directement sur le site.

Enfin, le dernier risque, c'est le risque toxique. C'est majoritairement le risque qui ressort de l'étude. C'est parce qu'il y a l'ammoniac qui est présent. L'ammoniac, c'est quelque chose qui est bien connu, sur la zone d'autres sites y sont confrontés. Et donc c'est pour ça qu'on a un stockage qui est prévu mais qui est limité, comme celui d'acide nitrique. On n'aura pas de transport ni d'opération de dépotage ou de chargement de cet ammoniac. Et sur l'ensemble des scénarios dont je vous parlais, on a eu simplement trois scénarios qui ont fait l'objet de mesures supplémentaires, de réduction du risque à la source, donc de limiter des risques de fuite sur certaines parties de l'usine, avec des équipements technologiques qui vont être renforcés pour diminuer le risque d'une fuite qui pourrait produire des nuages à grand impact. Donc voilà, c'est en gros le principal risque qu'on a identifié, mais sur lequel les maîtrises de risque sont bien prévues. Et c'est le seul qui dépasse l'emprise du site FertigHy bien entendu.

Mathieu David, animateur

Donc pour bien comprendre, ça c'est les mesures qui ont été identifiées à ce stade dans l'étude de dangers et qui seront soumises justement à la DREAL pour analyse et vérifier que ça répond aux exigences ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Tout à fait.

Mathieu David, animateur

Oui Monsieur, je vous amène le micro, je vous l'avais promis. Et après, Monsieur De Thezy, au fond. Et après encore peut-être une ou deux questions, mais on va en rester là. L'heure tourne, on approche de 20h30 et je laisserai le mot de conclusion à M. Wattiez.

Un participant

Est-ce que vous pouvez revenir deux diapos en arrière, s'il vous plaît ? Voilà. Vous indiquez faible proportion de nitrate d'ammonium pour amoindrir le risque de détonation par rapport aux engrains dits "haut dosage". Moi, j'ai lu attentivement le processus de production. Apparemment, il y a une phase pendant laquelle il y a une très très forte concentration du nitrate d'ammonium. C'est ensuite que ce nitrate d'ammonium est dilué dans du calcaire ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Oui, tout à fait.

Un participant

Donc ça veut dire qu'il y a un risque énorme à ce moment-là d'explosion.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Non, non.

Un participant

Ah non ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Non, parce que c'est un risque... En fait, dans le processus de production, vous avez la production d'ammoniac, d'acide nitrique, ensuite le mélange des deux qui produit cette solution de nitrate d'ammonium, donc en faible quantité, qui est ensuite tamponné par la dolomie, qui va permettre d'abaisser ce contenu en azote et de créer l'engrais CAN 27.

Un participant

Mais avant que ce mélange ...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Mais il n'y a pas de stockage de cette matière-là.

Un participant

D'accord, mais il y a quand même un moment dans le processus de production où là, on a une matière hyper dangereuse.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Elle n'est pas hyper dangereuse, vu qu'elle est concentrée dans un flux intégré dans les tuyaux et qui permet de l'abaisser. Le nitrate d'ammonium dont vous pouvez parler qui a fait l'explosion, c'était du nitrate d'ammonium qui était stocké, qui était déjà produit à haut dosage, et qui a ensuite été conservé dans des conditions qui n'étaient pas bonnes pour sa conservation, qui a conduit à des accidents.

Un participant

Mais à l'époque, chez AZF, on disait aussi qu'il n'y avait aucun danger, que tout était maîtrisé. Et l'explosion a eu lieu.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Oui, mais Monsieur, dans ce cas-là, bien entendu...

Un participant

Lubrizol à Rouen, c'est pareil, tout était maîtrisé et il y a eu ...

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Et c'est pour ça qu'on est encore plus contrôlé par les services de l'État là-dessus.

Un participant

Il faut savoir que des accidents industriels, alors pas énormes, mais il y en a tous les jours, des fuites, etc. Et ça, on n'en parle jamais.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

On n'en parle peut-être pas, mais les services de l'État en sont bien conscients je pense

Un participant

Je voudrais poser une question aux représentants de l'État. On a déjà deux entreprises Seveso sur Nesle, dont une seuil haut, Ajinomoto. On pourrait en avoir une troisième, donc on va mettre une troisième balle dans le barillet, mais la vie de ces personnes elle compte dans la décision des autorités ? Tout à l'heure, vous disiez que la probabilité est très faible. Et puis, il faut comparer ça à la population environnante. Mais même s'il y a quelques personnes qui sont concernées, une vie, c'est une vie. Enfin, franchement, des propos comme ça, j'ai du mal à les entendre. Et puis enfin, je voudrais faire une remarque. Monsieur, tout à l'heure, vous disiez que nous avions des impressions qui étaient subjectives. Mais vous n'avez pas le monopole de l'objectivité dans tout ce que vous dites.

Bastien Vanmackelberg, chef de l'Unité départementale de la Somme DREAL Hauts-de-France

Par rapport à cette intervention, du côté des services de l'État on a le même objectif que tout le monde dans la salle et que ce soit FertigHy, que ce soit l'ensemble des riverains, des citoyens qui s'inquiètent de l'arrivée d'un tel projet. C'est que ce projet, s'il doit se faire, il réponde au plus haut niveau d'exigence en matière de sécurité et de préservation de l'environnement. C'est tout simplement ça. Et ce qui sera étudié, ce qui est exigé dans le cadre de l'étude de dangers, c'est effectivement une revue exhaustive, et pour le coup, en profondeur, de tout ce qui peut effectivement survenir, et de mettre en place toutes les barrières de sécurité, et sur un cas de fuite toxique, sur les stockages d'ammoniac, qui est le scénario qui présente les effets majorants, c'est qu'on ait des mesures de sécurité redondantes, et que même en cas de défaillance de la principale barrière de sécurité, on reste dans ce qu'on appelle un événement qui est très improbable. Maintenant, personne ici, ni moi, ni les représentants de FertigHy, ni évidemment aucun d'entre vous, ne peut dire que le risque zéro existe. Par contre, l'objectif, c'est bien de tendre sur le fait que ces événements ne doivent pas arriver. Et au-delà de l'instruction du dossier, qui est une première chose, derrière les sites Seveso seuil haut, font l'objet d'inspections de la part des services de l'État, qui sont régulières et qui visent en priorité les problématiques de sécurité. c'est à dire que derrière on ne les lâche pas dans la nature en disant vous avez l'autorisation, allez-y, faites un petit peu ce que vous voulez. Il y a tout un tas d'exigences qui sont prévues par les arrêtés préfectoraux et qui font l'objet d'un contrôle étroit des services d'inspection d'installations classes, et des rappels à l'ordre plus ou moins musclés. S'il s'agit des questions de sécurité, je peux vous dire qu'on est sur des rappels à l'ordre qui sont musclés. Donc ça, c'est ce que je peux vous dire, c'est la réalité des choses telles qu'on les pratique. Derrière, ce projet-là ne sera autorisé que si effectivement, il démontre qu'il a un niveau de sécurité qui permet de le mettre en œuvre. Il n'y a pas de passe-droit pour qui que ce soit.

Un participant (*hors micro*)

Aucun...

Mathieu David, animateur

Non, non, Monsieur, s'il vous plaît, là, vraiment, l'heure tourne. J'avais dit Monsieur De Thezy, très courte, s'il vous plaît, on fera une réponse courte côté FertigHy également, et après, on conclura.

Charles De Thezy, maire de Breuil

Vous parlez des effets majorants liés à des fuites. Pour moi, l'effet majorant, je voudrais savoir s'il y a une simulation qui a été faite si l'hydrogène venait à prendre feu, ce qui faisait exploser la cuve d'ammoniac, ce qui faisait exploser le stockage de 5000 tonnes d'engrais, et éventuellement la péniche qui est sur le canal qui expose aussi. Pour moi, le scénario catastrophe, l'explosion totale, est-ce qu'il y a une simulation là-dessus ? Type AZF.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Je vais vous répondre, mais la société qui a fait l'étude de dangers vous répondrait sans doute mieux que moi. Mais ces scénarios ont été étudiés, que ce soit une propagation, un effet domino d'un scénario accidentel, donc, je ne sais pas, vous dites une fuite d'hydrogène, quel impact ça va avoir sur le stockage d'ammoniac, quel impact ça va avoir sur le stockage d'engrais, et bien entendu, l'ensemble de ces répercussions, dits effets dominos, ont été pris en compte dans l'ensemble des scénarios étudiés, pour ne pas que... un accident à un endroit provoque un suraccident à un autre endroit et l'étude l'explique. Ensuite, ce sont les services de l'État qui diront oui, nous trouvons ça conforme ou non, veuillez revoir votre copie, ou veuillez refaire la chose, veuillez trouver d'autres solutions, mais en tout cas, dans nous ce qu'on a présenté, on n'a pas d'impact qui fait qu'on a un accident en cascade qui conduirait à, depuis un côté de l'usine, faire sauter une péniche de l'autre côté.

Charles De Thezy, maire de Breuil

D'accord, mais si ça venait à arriver ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Ah mais si un astéroïde venait à tomber dessus, on peut l'étudier aussi. Non mais, ça a été étudié, bien entendu.

Charles De Thezy, maire de Breuil

Un avion, tout simplement ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Oui oui oui.

Charles De Thezy, maire de Breuil

Si ça arrive, est-ce que vous l'avez étudié ça ?

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Un avion peut tomber sur un stockage d'ammoniac, c'est étudié par exemple ce genre de choses.

Un participant

Moi j'ai juste une question.

Mathieu David, animateur

Oui, Monsieur, et on va en rester là, je suis désolé, l'heure tourne on ne va pas répondre à toutes les questions, on va essayer d'en prendre le plus possible.

Un participant

J'aurais voulu poser une question, au niveau des risques naturels, parce qu'en 2002 on a eu un très gros orage sur Languevoisin, et même un peu ailleurs, et on a eu plus de 100 mm d'eau. Qu'est-ce qui se passerait, vu les conditions climatiques, le réchauffement, donc on est peut-être à venir des orages violents, qu'est-ce qui va se passer ?

Mathieu David, animateur

Merci. Et ça sera la dernière réponse de la soirée. Est-ce que le risque naturel a été pris en compte ?

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Oui, le risque naturel, il est pris en compte. Sur le risque que vous évoquez spécifiquement, c'est un risque en fait d'inondation, d'excès d'eau. Donc ça fait partie des scénarios qui sont envisagés dans l'étude d'impact et c'est pour ça que le dimensionnement des bassins de rétention, des bassins d'incendie et des bassins de stockage d'eau pluviales sont dimensionnés sur la base d'un historique. Honnêtement je ne sais

plus si c'est 10 ans ou 20 ans. En gros on prend la pluie la plus pénalisante qui s'est passée sur la période de référence et on dit voilà il faut que mon bassin puisse contenir toute l'eau qui va tomber à ce moment-là et ne pas la rejeter à l'environnement sans traitement. Parce qu'une eau pluviale, dans un cas normal, elle va finir par être rejetée à l'environnement, enfin, elle va être réutilisée souvent si on peut, et puis elle va être rejetée à l'environnement en s'assurant qu'elle n'est pas chargée en hydrocarbures, en matériaux divers et variés.

Un participant

Et les bassins sont suffisamment grands ?

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Les bassins sont dimensionnés, alors c'est une étude qui s'appelle D9 quelque chose, je ne sais plus quel....

Un participant

Parce que sur 20 hectares vous allez récupérer de l'eau !

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Ah oui, mais tout ne va pas s'accumuler à un seul endroit. Il y a une partie du site qui est perméable, il y a les toits, évidemment, toutes les surfaces imperméabilisées sont récupérées, sont concentrées dans ces fameux bassins qui doivent permettre d'éviter que ça parte comme ça, à la première...

Un participant

Et il n'y a pas de risque si de l'eau rentre dans les bâtiments avec l'engrais ? Avec le CAN 27 ?

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Les bâtiments, justement, notamment le bâtiment de stockage, c'est un bâtiment sur lequel on est particulièrement vigilant parce que le CAN 27, on l'a dit, est un produit stable, peu propice à la détonation. En revanche, c'est un produit sur lequel il faut faire attention qu'il ne se dégrade pas. Donc typiquement, les barrières physiques qui empêcheraient qu'une eau d'inondation envahisse le stockage de CAN27 sont présentes, oui.

Mathieu David, animateur

Je propose qu'on en reste là pour ce soir. Je sais qu'il y a quelques personnes qui ont pu... je m'excuse pour celles et ceux qui n'ont pas pu poser leurs questions. Vous étiez très nombreux ce soir, vous aviez beaucoup de questions, on a fait au maximum pour y répondre autant que possible. Avant de laisser la parole à M. Wattiez, le garant de la Commission nationale du débat public, je voulais vous remercier toutes et tous pour votre présence ce soir. Rappeler que la concertation continue n'est pas finie, que l'enquête publique est annoncée pour 2026. Donc il va y avoir de l'information, il va y avoir d'autres moyens de s'informer d'ici là. Et je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Jean Raymond Wattiez, garant

Oui, très rapidement et brièvement. Donc on était un peu moins d'une centaine, je crois, ce soir. Ça a été rappelé tout à l'heure d'entrée de jeu par le représentant de la DREAL. On est bien, ce soir ici, encore en phase amont du projet, on n'est pas encore entré en phase d'instruction du projet puisque vous avez compris ce soir que notamment les études d'impact et de dangers étaient encore en cours de constitution. Il y aura donc une phase d'instruction et puis il y aura ensuite une phase de décision, c'est le préfet qui prendra la décision d'autoriser ou de ne pas autoriser le projet. Donc ça veut dire que pendant tout le temps qui reste encore, et ce soir je crois que c'était tout à fait intéressant, vous avez pu à la fois poser des questions, entendre des réponses, et ça c'est dans le cas où, comme on est en phase amont, c'est dans le cas où FertigHy, RTE décident de continuer leur projet ou de ne pas le continuer, ou de le modifier. Vous avez compris aussi que depuis l'ouverture de la concertation, il y a eu quelques modifications, par exemple celle de la consommation en eau, c'est une des modifications les plus importantes.

Ce soir, au-delà de l'intérêt que vous portez au projet, avec toutes les questions que vous avez pu poser, il y a deux points sur lesquels je voudrais aussi mettre l'accent. C'était d'ailleurs des points sur lesquels la Commission nationale m'avait alerté en tant que garant dans ma lettre de mission. C'est premièrement la décision que FertigHy prendra au final de s'implanter ici sur votre territoire. C'est quelque chose qui n'est pas encore complètement définitif. Vous avez posé des questions là-dessus. Est-ce que ce projet va s'implanter chez nous ou est-ce que ce projet pourrait s'implanter ailleurs ? C'est une question légitime qui n'a pas échappé à la CNDP dès le moment où elle a reçu la sollicitation et la saisine de FertigHy et de RTE.

Et puis il y a un deuxième sujet qui a été abordé ce soir, qui a d'ailleurs donné lieu à quelques applaudissements et à des réponses d'une autre personne qui regrettait un peu ces applaudissements. Le sujet aussi qui a été évoqué ce soir, c'est le sujet très global, qui renvoie forcément à des discussions qui nous échappent, qui sont celles de « est-ce que le modèle que vous allez servir en produisant de l'engrais, est-ce que c'est le seul modèle possible ? » On a entendu ce soir des propositions différentes. Donc ça sert à ça une concertation, c'est à la fois à être centré, très centré sur le projet, ce que vous avez fait, par exemple avec les impacts sur les valeurs immobilières, et toute une série d'autres questions, et puis en même temps, de poser des questions beaucoup plus globales : est-ce que le projet sera implanté ici, ou est-ce que le projet pourrait ne pas se faire si on allait vers un modèle agricole différent ? Ça sert à ça une concertation. Moi, en tant que garant, j'ai entendu tout ça, et j'en ferai mention dans mon rapport, que je remettrai quelques temps avant la fin de la concertation continue. Ce que je peux vous dire aussi, et ce sera mon dernier mot, c'est que l'enquête publique aura lieu certainement au printemps. D'ici là, on verra avec FertigHy et RTE s'il convient encore d'ouvrir une autre réunion comme celle de ce soir. Franchement, à ce stade, je ne suis pas certain qu'une réunion supplémentaire permettrait d'aller beaucoup plus loin sur vos

questions. Bon, on va voir. Je ne ferme pas la porte. Peut-être qu'il y aura encore une autre réunion. On vous tiendra informés. Je pense quand même que ce soir, presque tous les sujets les plus importants ont pu être mis sur... enfin, vous avez pu poser des questions et avoir des réponses. Réponses avec celles que vous avez pu apporter. Tout à l'heure, quand je suis entré dans la salle, j'ai dit que j'allais terminer, mais je vais juste vous donner une petite anecdote. Quand je suis entré dans la salle, il y avait une discussion entre M. De Bienassis et le représentant de la DREAL sur la question du bruit. Vous étiez en train d'expliquer que vous n'étiez pas encore en mesure de produire votre étude de bruit, puisque votre bureau d'études avait quelques retards. Et donc, on est en ce moment à cette phase-là. Pendant les travaux, la vente continue. En gros, c'est ça. Je vous remercie beaucoup. Et peut-être que M. De Bienassis veut dire un mot. Allez-y, oui.

Axel De Bienassis, directeur du développement FertigHy

Non, non. Par rapport à ce que vous dites, c'était plus sur la conception du projet à l'état où elle est aujourd'hui. Je vous expliquais que c'était un projet qui était conçu techniquement avec différentes étapes de plus en plus approfondies. Et le niveau de conception qu'on a aujourd'hui du projet permet bien sûr d'alimenter les études sur plein de sujets qu'on a évoqués ce soir et d'autres. Et sur la question spécifique du bruit, on avait un échange sur... est-ce que finalement notre niveau de conception aujourd'hui est suffisant pour trancher fermement, on est bon ou on n'est pas bon par rapport à la réglementation ? La réponse est un peu nuancée. J'ai un petit regret, c'est de ne pas avoir un tout petit peu présenté les derniers visuels qu'on a pu faire sur la question paysagère, mais on essaiera de les mettre en ligne si vous voulez les voir sur le site. Il y en a un qui est pas mal et qui donne une bonne vision d'ensemble du projet dans son environnement.

Jean Raymond Wattiez, garant

Quant à moi, ça fait deux fois que je dis que je vais m'arrêter, mais je voudrais quand même pas qu'on se quitte sans remercier les représentants de la DDTM et de la DREAL, qui sont venus se prêter quand même à un jeu pas évident, dans la mesure où ils sont aussi services instructeurs, et que donc c'est compliqué pour eux d'être là ce soir. Mais en même temps, je crois que c'est tout à fait intéressant que vous ayez pu entendre la manière dont le public s'exprime. Merci à vous pour votre présence.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Et juste une petite correction, M. Wattiez, si vous me permettez, vous dites qu'ils ont présenté le seul modèle qu'ils pensent. On ne pense pas que l'engrais azoté soit le seul modèle. On pense qu'il peut fonctionner avec les engrains organiques et les autres façons de cultiver les terres.

Jean Raymond Wattiez, garant

Si je me suis permis d'évoquer ça, c'est que vous n'avez pas non plus botté en touche, c'est-à-dire que vous avez répondu à la question qui était posée dans le public sur le modèle agricole. Vous avez dit que vous n'étiez pas là pour défendre spécifiquement. Je crois que c'est un débat tout à fait intéressant.

Thomas Habas, chef de projet, FertigHy

Tout à fait, merci.